



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. M. NGUEMA ONGUENE (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole devant l'Assemblée, qui tient cette année sa trente-huitième session. Nous espérons vivement que les travaux de cette session seront couronnés de succès, afin que la raison et la justice l'emportent sur tous les appétits égoïstes et hégémoniques qui, de nos jours, ne font que menacer l'existence de l'homme. La présence à New York de la délégation de mon pays est une preuve éloquente de notre conviction qu'au sein des Nations Unies nous pouvons trouver l'unité des nations, même dans la diversité; que nous pouvons négocier ensemble la solution de problèmes et de divergences, même en ayant recours à des procédures différentes; que nous pouvons faciliter le rapprochement des peuples, malgré la distance géographique, si nous le proposons tous; et nous croyons que ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garantir le bien-être socio-économique et culturel auquel aspirent jour après jour tous les habitants du monde.

2. Dans ce contexte, il m'est particulièrement agréable de transmettre aux représentants ici réunis les salutations et les vœux de succès de M. Obiang Nguema Mbasogo, président de la République de Guinée équatoriale, qui, depuis son accession à la magistrature suprême de la nation, a toujours apprécié dans toutes ses dimensions l'importance et la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, surtout à l'heure actuelle où le dialogue se fait de plus en plus difficile du fait que les points de vue des interlocuteurs ne se rencontrent pas et que le recours à la force est de plus en plus imminent étant donné que les intérêts sont juxtaposés.

3. Je ne voudrais pas poursuivre mon intervention sans vous dire, Monsieur le Président, combien mon pays et notre délégation sont heureux de votre élection à la présidence de la trente-huitième session. Certes, nous avons conscience du fait que, vu la nature même et le nombre des questions à l'ordre du jour et la conjoncture internationale actuelle, votre mission ne sera pas facile, mais nous sommes persuadés que les idéaux de liberté, de paix et de justice qui caractérisent le Panama, votre pays, et les qualités de diplomate et d'homme d'Etat célèbre que vous possédez sont la garantie certaine du succès de nos travaux. L'élection des autres membres du Bureau de l'Assemblée est pour nous une source de fierté et d'espoir. Nous les félicitons tous sincèrement.

4. En même temps, nous exprimons notre sincère reconnaissance et adressons nos félicitations à M. Imre Hollai, de la Hongrie, ainsi qu'à tous les membres du Bureau de la trente-septième session, pour l'efficacité et le dynamisme avec lesquels ils ont dirigé les travaux de la session.

5. Pour la République de Guinée équatoriale, qui célèbre aujourd'hui le quinzième anniversaire de son indépendance, de même que pour l'Organisation des Nations Unies et tous ses membres, l'année qui s'est terminée — l'année allant de septembre 1982 à septembre 1983 — a permis d'inscrire dans les annales de leur histoire des événements positifs et négatifs.

6. En effet, dans le cadre d'actions positives, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, fidèle à ses objectifs et à ses principes, a mis en fonctionnement l'appareil de démocratisation avec l'instauration, au cours de la période à l'étude et après l'approbation unanime de la Loi fondamentale dans un référendum populaire, des trois pouvoirs — exécutif, judiciaire et législatif — qui dirigent actuellement notre pays.

7. Nous savons parfaitement, toutefois, que le simple fait que les organes et instruments constitutionnels existent n'implique pas un fonctionnement efficace et cohérent et ne garantit pas non plus l'institutionnalisation de la démocratie, qui protège les droits fondamentaux et les libertés fondamentales de l'homme et doit tendre à l'épanouissement total de celui-ci; mais nous sommes persuadés que les Nations Unies en général et les pays épris de liberté, de justice et de paix, en particulier, continueront d'apporter leur très précieuse contribution à la réalisation de ces objectifs, auxquels aspire le peuple de la Guinée équatoriale.

8. Qu'il me soit permis, au nom de la Guinée équatoriale, de remercier les pays amis et le système des Nations Unies pour l'aide multisectorielle et multiforme qu'ils nous ont apportée jusqu'à ce jour dans notre processus de redressement national. En même temps nous espérons que l'aide promise pour le redressement économique et le développement de notre pays se concrétisera dans un avenir proche et qu'il sera possible aussi bien de voir augmenter le nombre des donateurs potentiels que d'améliorer les contributions.

9. Dans le contexte de la coopération internationale, la Guinée équatoriale soutient et encourage l'établissement d'une coopération économique et technique entre les pays en développement dans le contexte des négociations Sud-Sud, ce qui ne diminue en rien son intérêt de voir reprendre et progresser la coopération Nord-Sud. C'est dans cet esprit qu'au niveau de la sous-région de l'Afrique centrale mon gouvernement poursuit ses négociations actuelles tendant à l'intégration de la Guinée équatoriale dans l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale et dans les institutions financières de la sous-région. L'accord de principe relatif à cette intégration a été adopté au cours de la réunion du Conseil des chefs d'Etat de l'Union, qui s'est tenue à Yaoundé en décembre 1982. Les négociations techniques préalables se trouvent à une étape avancée et nous espérons que l'admission définitive sera décidée dans un proche avenir. De la sorte, nous aurons apporté notre concours à l'application de la Déclaration adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa session extraordinaire consacrée aux questions économiques, qui a eu lieu à Lagos en 1980.

10. Comme je l'ai souligné, le désir que nous avons de participer aux efforts régionaux et sous-régionaux en vue de la reconstruction économique du continent africain ne suppose pas une action décousue ou contraire à la coopération bilatérale et multilatérale, coopération que mon gouvernement encourage sans distinction de systèmes politiques, économiques et idéologiques.

11. C'est pourquoi, outre nos relations avec les pays voisins, avec ceux de notre région et de l'Afrique en général, nous attachons la plus grande importance à notre coopération avec les pays d'Europe, d'Asie, du Proche et du Moyen-Orient, avec ceux du continent américain et des Antilles, et plus particulièrement avec les pays du groupe hispano-américain, afin de maintenir et de développer les liens qui unissent nos peuples. C'est sur cette base que nous avons appuyé nos efforts pour maintenir une coopération étroite et constante fondée sur les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés, sur le principe de l'intérêt mutuel et de la coopération permanente entre Etats en dépit des changements politiques internes qui peuvent se produire.

12. Dans ce contexte, je voudrais préciser que certains intérêts contraires à ceux de mon pays se sont lancés cette année dans une campagne d'intoxication mensongère dans le but, essentiellement, de porter atteinte aux relations de la Guinée équatoriale, utilisant à cette fin celles que nous avons avec l'Espagne, pays avec lequel notre coopération est parfaite puisqu'elle dépasse même le cadre des accords conclus entre nos deux pays.

13. Comme je l'ai déjà indiqué, le passé récent n'a pas été fait que de joies et n'a pas toujours suscité l'optimisme car le déséquilibre politique et économique qui caractérise actuellement les relations internationales, comme l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations tendant à réduire les inégalités et les déséquilibres existants, ne manquent pas d'avoir des effets néfastes sur la République de la Guinée équatoriale.

14. Notre foi en les Nations Unies fait que nous ne cessons jamais de ressentir la nécessité de renouveler notre adhésion aux principes et objectifs consacrés dans la Charte et par le Mouvement des pays non alignés. Je veux parler du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des autres pays, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de la solution pacifique des différends, du maintien de relations de bon voisinage et du recours au dialogue plutôt qu'à la force dans la recherche de solutions aux différends pouvant surgir entre Etats et de la promotion de relations d'interdépendance. Ces principes sous-tendent toute la politique extérieure du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale présidée par M. Obiang Nguema Mbasogo.

15. En ce qui concerne la réalisation de ces idéaux, qui sont la condition imprescriptible à l'instauration de la liberté, de la paix et de la justice dans le monde, la République de Guinée équatoriale note avec inquiétude la détérioration de la situation internationale actuellement caractérisée par une course effrénée aux armements, par des guerres fratricides aux quatre coins de notre planète et par la mise en place, par la force, de systèmes économiques ou idéologiques qui ne correspondent pas à l'idiosyncrasie des populations en question.

16. Voilà pourquoi la Guinée équatoriale, ne voulant pas se contenter de regarder les erreurs de l'humanité, a décidé de se joindre aux efforts entrepris par la communauté internationale en vue de l'instauration d'un ordre économique et humain international. Parmi ces efforts, je mentionnerai en particulier le ralentissement de la course aux armements et, partant, la réduction des

budgets militaires, la mise en place de dispositifs préventifs contre le terrorisme international qui fait trop de victimes et l'élimination du système de recrutement, d'utilisation, de financement et d'entraînement de mercenaires, lesquels ne sont que des éléments déstabilisateurs de l'ordre politique et économique des pays indépendants.

17. A l'heure actuelle, la communauté internationale assiste indifférente à des événements où des enfants, des femmes, des hommes et des vieillards innocents sont les victimes de rivalités idéologiques, militaires et hégémoniques. Hier, c'étaient les Palestiniens et les Noirs sud-africains; aujourd'hui ce sont les 269 personnes qui voyageaient à bord d'un avion de ligne sud-coréen. Devant cette nouvelle preuve de la dévalorisation de la personne humaine, la Guinée équatoriale ne peut cacher la consternation que lui inspirent ces événements. C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à la communauté internationale pour que l'Assemblée générale adopte des résolutions concrètes permettant aux organismes internationaux et aux gouvernements de prendre des mesures cohérentes afin que des situations analogues ne se produisent plus.

18. Il y a quelques jours, nous avons célébré dans la joie et l'émotion l'entrée dans la famille des Nations Unies d'un nouvel Etat, Saint-Christophe-et-Nevis. Nous félicitons ce peuple frère de son accession à l'indépendance et de sa présence dans nos rangs. A cette occasion, la Guinée équatoriale souhaite rappeler à la communauté internationale réunie ici que la résolution historique 1514 (XV), adoptée par l'Assemblée générale lors de la quinzième session, n'est toujours pas appliquée dans sa totalité.

19. En effet, la Namibie est toujours illégalement occupée par le régime raciste d'Afrique du Sud qui, avec la complicité de certaines puissances, persiste à faire la sourde oreille à la réprobation et à la condamnation de la communauté internationale éprise de paix, de justice et de liberté. Nous pensons qu'il est inapproprié d'établir un parallèle entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines de l'Angola car c'est contraire à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international. La Namibie finira par exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance car sa cause est juste.

20. En Afrique du Sud, le système d'*apartheid* continue d'être un affront à la dignité humaine et un défi à l'opinion internationale. Il est inconcevable, et intéressant à la fois, que l'auteur d'un système comme l'*apartheid* devienne de plus en plus arrogant et intransigeant alors que ce système a été condamné par la quasi-totalité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans son arrogance et dans son intransigeance, il ne s'est pas contenté d'accentuer sa répression contre la majorité noire sud-africaine ni de renforcer son occupation illégale du territoire namibien. Il se permet aussi de perpétrer des actes d'agression militaire et de recourir à toutes sortes de manœuvres en vue de déstabiliser l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe, provoquant ainsi des pertes de vies humaines et de biens matériels.

21. A ce propos, bien que la Guinée équatoriale reconnaisse pleinement qu'il est nécessaire d'apporter à ces pays une aide matérielle, politique et diplomatique afin qu'ils puissent sauvegarder leur indépendance et leur intégrité territoriale, nous pensons en même temps qu'il est indispensable d'éliminer la cause du problème car l'abolition du système d'*apartheid* en Afrique du Sud assurerait le règne de la justice dans cette partie du continent africain.

22. La Guinée équatoriale est optimiste après les déclarations faites par le roi Hassan II du Maroc à propos des résolutions adoptées par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine aux sessions de Nairobi et d'Addis-Abeba en vue d'une solution négociée de la question du Sahara occidental. Nous croyons que la cessation des hostilités et l'organisation d'un référendum libre et régulièrement organisé, sous le contrôle tant de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] que des Nations Unies, qui permette au peuple du Sahara occidental de se prononcer librement sur son avenir, représentent la meilleure manière de trouver une solution juste et durable à ce conflit qui, depuis fort longtemps, fait d'innocentes victimes.

23. Le drame terrible que vit depuis tant d'années le peuple frère du Tchad exige de la communauté internationale qu'elle apporte son aide et sa collaboration afin que ce soient les Tchadiens eux-mêmes qui trouvent, dans la réconciliation, une paix effective pour leur pays. L'internationalisation de ce conflit qui tendrait à imposer par la force des armes une solution à cette guerre interminable ne ferait que le prolonger encore. A ce propos, nous appuyons la proposition selon laquelle toutes les forces étrangères devraient se retirer du Tchad et les parties au conflit trouver une solution pacifique, par la voie du dialogue, à leurs divergences.

24. Nous exprimons notre appui et notre solidarité à la République argentine dans sa lutte pour recouvrer sa souveraineté nationale. Nous déplorons profondément la perte de vies humaines et de biens matériels causée par le conflit des îles Malvinas, mais nous sommes néanmoins convaincus que la raison et la justice permettront à l'Argentine de récupérer la partie de son territoire qu'elle réclame.

25. Les relations historiques et les affinités culturelles qui unissent la République de Guinée équatoriale aux pays latino-américains expliquent pourquoi la situation actuelle en Amérique centrale nous préoccupe tant. Nous exhortons toutes les parties concernées par cette tragédie, qui fait des victimes innocentes et cause des dommages matériels considérables, à recourir au dialogue pour trouver des solutions à leurs divergences, dans le strict respect de la volonté librement exprimée de chaque peuple dans l'exercice du droit de choisir le système politique et économique le plus adapté aux intérêts nationaux.

26. Il est regrettable que l'Amérique latine qui avait su, sur la scène internationale, se singulariser comme le pionnier de la lutte contre le sous-développement, soit aujourd'hui devenue la cible de luttes fratricides et le théâtre d'affrontements politiques et hégémonistes qui ne font que favoriser des intérêts étrangers. C'est pour cette raison et d'autres encore que la Guinée équatoriale appuie les initiatives du Groupe de Contadora, ainsi que les autres initiatives de paix faites par des pays de la région qui sont touchés directement ou indirectement. Tout cela vise seulement à rétablir la paix et la stabilité afin que cette région puisse progresser.

27. Au Moyen-Orient, certains territoires arabes continuent d'être occupés par Israël depuis plus de 10 ans et les Palestiniens demeurent sans patrie et sont éparpillés à travers le monde. Les positions des parties intéressées sont de plus en plus divergentes. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban sont chaque jour étouffées tandis que s'accumulent les victimes innocentes de la guerre, de la famine et de la misère, qui sont le lot quotidien de cette partie du monde.

28. En cette occasion, nous lançons un appel à la paix et à la réconciliation des gouvernements arabes et israélien, ainsi qu'à l'Organisation de libération de la

Palestine [OLP], pour qu'ils réexaminent leurs positions divergentes et se réunissent pour négocier ensemble les formules les plus appropriées et les plus susceptibles de ramener la paix, la coexistence harmonieuse et la stabilité aux peuples arabes et israélien voués à coexister éternellement dans cette région affligée qu'est le Moyen-Orient. Pour cela, nous espérons que les pays tiers concernés directement ou indirectement par ce conflit auront une contribution à apporter dans ce sens.

29. Il est regrettable de constater qu'au moment même où le monde est lancé dans une guerre contre la faim, la maladie et la misère, en un mot une guerre contre le sous-développement, de nouveaux foyers de tension sont créés et les foyers de tension existants s'aggravent. Dans ce contexte, dans une région d'importance stratégique, tant sur le plan politique qu'économique, des pertes en vies humaines et des dommages matériels considérables sont causés. Je veux parler du conflit entre l'Iran et l'Iraq, pays frères que nous invitons instamment à cesser les hostilités et à résoudre le problème conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et du droit international.

30. En Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, la recherche de la paix et de la stabilité au Kampuchea et en Afghanistan continue. Nous croyons que ce sont les habitants de ces pays eux-mêmes qui doivent avant tout chercher des solutions globales à leurs problèmes internes grâce à des négociations pacifiques, car l'intervention de pays tiers qui se fait sans la libre expression de la volonté des habitants autochtones de ces pays est condamnable car elle est contraire à la Charte des Nations Unies. Tout peuple a le droit de choisir son système politique, économique et social sans pressions extérieures et sans que ce système lui soit imposé de l'extérieur.

31. Dans ce même ordre d'idées, la péninsule coréenne est toujours artificiellement divisée en dépit de la ferme volonté de réunification constamment réaffirmée par le peuple coréen du Nord et du Sud et corroborée par les deux gouvernements dans un communiqué conjoint adopté le 4 juillet 1972<sup>1</sup>. Sur la base de cette déclaration commune, nous invitons une fois de plus les Gouvernements des deux Corée à créer les conditions propices à la reprise des négociations que nous espérons voir se terminer à la satisfaction du peuple coréen tout entier.

32. L'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le statut non aligné de Chypre continuent d'être menacés et ne peuvent s'affirmer à cause de l'occupation d'une partie de ce pays par des forces étrangères. Nous demandons instamment le retrait de ces forces et invitons les communautés chypriotes à résoudre leurs problèmes internes grâce à des négociations pacifiques et à créer des conditions propices au retour de réfugiés chypriotes conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

33. Depuis fort longtemps déjà, l'humanité mène une lutte constante contre ses pires ennemis : la faim, la maladie et la misère. Il est donc inconcevable, vu l'incertitude de la victoire de cette lutte, que l'humanité elle-même se hâte d'amener sa propre destruction. La prolifération des armes nucléaires, la multiplication de bases militaires pour de prétendues raisons de sécurité et de protection nationales sont en fait une victoire de la faim, de la maladie et de la misère sur l'être humain. Nous espérons que les déclarations sur le désarmement, la création de zones de paix dans différentes zones et régions, la prévention d'une guerre nucléaire et la réduction des budgets militaires ne resteront pas des intentions et deviendront des réalités. Ce n'est qu'ainsi que l'humanité se sentira protégée et en sécurité.

34. L'absence de démocratie dans les relations internationales non seulement représente un échec dans les relations politiques entre Etats, mais elle est aussi responsable de la crise économique sans précédent que le monde connaît actuellement et qui se caractérise par la stagnation et la diminution de l'activité économique, par le déficit éternel et accru des balances de paiement des pays en développement, par l'augmentation constante de la dette extérieure des pays en développement, par les bas prix des matières premières et par l'enrichissement qui en résulte pour les pays les plus développés.

35. Ces déséquilibres comme tant d'autres ont prouvé que l'ordre économique international actuel est inapproprié et ne répond pas aux exigences présentes. Par conséquent, il est nécessaire de commencer un processus de négociations globales tendant à instaurer un nouvel ordre économique international reposant sur la justice et l'équité et non conçu pour enrichir les riches et appauvrir les pauvres.

36. Alors que nous déplorons l'intransigeance des pays développés, qui continue d'être un obstacle au progrès des négociations Nord-Sud, nous sommes convaincus aussi que la reprise économique du Nord est étroitement liée à la survie économique du Sud. C'est pour cette raison que nous nourrissons l'espoir que la volonté politique des uns et des autres aidera à démocratiser les relations économiques internationales.

37. Le Mouvement des pays non alignés n'a cessé de prôner la nécessité d'inaugurer une ère de prospérité pour tous. C'est pourquoi la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi en mars 1983 a jeté les bases de la reprise et de la restructuration de l'économie mondiale.

38. Je manquerais à mon devoir si je terminais cette intervention sans exprimer toute la reconnaissance de M. Obiang Nguema Mbasogo, du Gouvernement et du peuple de la Guinée équatoriale au Secrétaire général pour les efforts qu'il fait sans cesse pour le maintien des principes et la poursuite des objectifs de la Charte de l'Organisation. Nous apprécions grandement la contribution que les Nations Unies ne cessent de nous apporter dans notre tâche de reconstruction nationale.

39. Que les Nations Unies continuent d'être l'instance de négociation pour la paix et non le théâtre de l'affrontement.

40. M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : La trente-huitième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans un contexte international qui n'incite guère à l'optimisme. Dans un monde en proie à une crise économique persistante, la paix reste sérieusement menacée par de multiples foyers de tension, voire par des conflits ouverts.

41. En fait, il serait illusoire et peu réaliste de prétendre que, depuis la trente-septième session, la communauté internationale a réalisé des progrès substantiels et significatifs dans la concrétisation des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. En effet, l'avènement d'un monde de paix et de prospérité pour tous les peuples reste encore un vœu pieux, en dépit des efforts méritoires engagés par l'Organisation, efforts relayés et soutenus par tous les pays épris de paix, de liberté, de justice et d'égalité, et soucieux de promouvoir une solidarité active et agissante entre les peuples.

42. Sur le plan économique, la conjoncture internationale reste celle d'un marasme persistant, avec une crise qui s'est muée en récession et qui est aggravée par les tempêtes monétaires, l'inflation galopante, le chômage, les tendances et velléités protectionnistes, la détérioration des termes de l'échange, le poids écrasant de la dette extérieure pour les pays en développement, sans oublier

les déficits alimentaires dont souffrent certaines régions du monde, hantées par le spectre de la faim, de la misère, sinon du dénuement total.

43. Sur la toile de fond de cette crise économique internationale, la situation et les perspectives socio-économiques sont particulièrement sombres pour les pays les moins avancés parmi les pays en développement.

44. Sur le plan politique, la communauté internationale vit dans l'angoisse créée par les hypothèques qui continuent de peser sur la paix et la sécurité mondiales du fait que les tensions s'accroissent et que diverses régions du monde sont plongées dans des conflits sans fin.

45. C'est dans ce contexte, Monsieur le Président, que vous êtes appelé à diriger les travaux de cette Assemblée dont — tel est le vœu auquel s'associe la délégation rwandaise — la présente session contribuera à promouvoir davantage les objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'est assignés. Tout en soulignant que la disponibilité et la franche collaboration de la délégation rwandaise vous sont entièrement acquises à cette fin, comme les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune je tiens à vous adresser les plus vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la session, élection qui constitue un témoignage de confiance à votre égard en même temps qu'un hommage solennel rendu aussi bien à vos éminentes qualités et à votre compétence qu'au rôle actif de votre pays au sein de l'Organisation.

46. Qu'il me soit permis de rendre également hommage à M. Imre Hollai, président de la trente-septième session. Il s'est acquitté de ses responsabilités avec une compétence et une clairvoyance dignes d'éloges, renforçant ainsi le prestige dont son pays jouit dans le concert des nations.

47. Je voudrais par ailleurs renouveler au Secrétaire général la profonde gratitude que lui vaut, aux yeux du Gouvernement et du peuple rwandais, son souci constant de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de promotion de la paix et de la solidarité entre les nations.

48. Je saisis également cette heureuse occasion pour souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation à l'Etat nouvellement indépendant de Saint-Christophe-et-Nevis. Son admission comme 158<sup>e</sup> Membre témoigne de l'universalité de l'Organisation et nous rapproche encore plus de l'un de ses objectifs fondamentaux que constitue la libération des peuples du joug colonial.

49. Comme chaque année, nous sommes réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour évaluer le chemin parcouru depuis la dernière session dans la recherche de solutions appropriées, face aux problèmes qui préoccupent la communauté internationale tant sur le plan socio-économique que sur le plan politique.

50. D'emblée, je voudrais exprimer les plus vifs et sincères remerciements du Gouvernement et du peuple rwandais à tous les partenaires, pays amis et organismes internationaux, qui soutiennent la République rwandaise dans ses efforts de développement. Leur soutien est d'autant plus appréciable qu'il produit un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie du peuple rwandais et qu'il constitue en même temps une contribution concrète à la promotion de l'idéal de solidarité et de complémentarité dont la communauté internationale a tant besoin.

51. S'agissant de la situation économique internationale, les données actuelles sont telles que l'écart continue malheureusement à se creuser entre pays riches et pays pauvres. Cette évolution négative va de pair avec de nombreuses difficultés, qui rendent particulièrement sombres

les perspectives socio-économiques pour les pays en développement : le déficit de leur balance des paiements ne cesse de s'aggraver, leur taux de croissance est ralenti, tandis que l'aide publique au développement continue de stagner bien au-dessous de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut fixé par les Nations Unies.

52. Faut-il rappeler que ces difficultés ne constituent nullement un phénomène conjoncturel mais plutôt le symptôme de profonds déséquilibres structurels ? Ces déséquilibres appellent des réformes fondamentales qui permettraient de conjurer le risque de laisser l'économie internationale évoluer au seul gré de la conjoncture, plongeant les pays pauvres dans une situation inextricable et rendant dérisoires leurs efforts de développement.

53. Il est impératif de promouvoir une solidarité et une interdépendance effectives dans le cadre de la coopération internationale. Cette nécessité est devenue évidente dès 1974, lorsque la communauté internationale avait proclamé sa volonté de restructurer les relations économiques internationales, en lançant l'idée d'un nouvel ordre économique international que concrétiseraient des négociations globales.

54. Voilà près de 10 ans que de laborieux efforts sont consacrés à cet objectif, sans aboutir à des résultats significatifs. Force est de reconnaître que le dialogue Nord-Sud est dans une impasse. Même la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983 n'a produit que des résultats très maigres et très limités, alors qu'elle devait constituer, aux yeux des pays du tiers monde, l'événement de cette année dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

55. Aucune des mesures concrètes qui devraient favoriser la relance économique dans les pays en voie de développement n'a été annoncée concernant les transferts financiers susceptibles d'entraîner à terme cette relance et d'éviter un regain de crise pour les pays fortement tributaires des marchés extérieurs et de leurs matières premières dont les cours se dégradent sans cesse ; aucune décision n'a été prise quant au financement compensatoire de la baisse de leurs recettes d'exportation.

56. Dans ce contexte, les pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, gardent le sentiment d'être les laissés-pour-compte des négociations Nord-Sud, car ceux qui tiennent le haut du pavé ne cèdent pas sur l'essentiel.

57. La solidarité internationale devrait se concrétiser davantage sous la forme d'une aide financière plus importante. Le transfert de capitaux et de technologie des pays riches vers les pays pauvres devrait être sensiblement revalorisé, en volume et en qualité, pour répondre à des besoins sans cesse croissants.

58. Il y va en fait de l'intérêt de tous : riches et pauvres doivent se convaincre que la solidarité est la seule voie réaliste de promouvoir le développement continu des pays industrialisés et le décollage effectif des pays pauvres. Voir la communauté internationale agir dans cet esprit de solidarité en vue d'établir des relations économiques plus justes et plus équilibrées est le vœu le plus cher de la République rwandaise qui attache beaucoup de prix et d'intérêt à la volonté de définir et de concrétiser une politique constructive à cet égard.

59. Le Rwanda souhaite en même temps que cette volonté puisse aboutir dans les plus brefs délais au nouvel ordre économique international que les peuples représentés au sein de l'Organisation appellent de tous leurs vœux. Directement intéressé, le Rwanda souhaite par ailleurs qu'une attention spéciale soit réservée aux pays les moins avancés et particulièrement à ceux qui, parmi

ce groupe, sont sans littoral. En plus des difficultés auxquelles ils sont confrontés suite à la crise générale mondiale, ces pays ont en effet à surmonter des problèmes bien spécifiques dus à leur situation particulière.

60. C'est dans ce contexte que le Gouvernement rwandais avait salué avec enthousiasme l'organisation, en septembre 1981 à Paris de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Alors que les recommandations et résolutions adoptées par cette conférence avaient permis d'entrevoir beaucoup d'espoirs quant à l'amélioration des conditions socio-économiques particulières à cette catégorie de pays, force est de constater aujourd'hui que les déclarations prometteuses enregistrées alors n'ont pas été suivies d'actions concrètes.

61. Le Gouvernement rwandais reste donc convaincu que les relations économiques et commerciales internationales devraient reposer sur de nouvelles bases. Ma délégation espère que la présente session permettra au moins d'arriver à un accord susceptible de relancer les négociations globales dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

62. La création d'un Fonds commun pour les produits de base, qui avait été saluée comme un geste significatif dans le cadre de ce dialogue, voit aujourd'hui son fonctionnement bloqué faute de financements suffisants. Les dispositions nécessaires devraient être prises pour que les cours des produits de base et des matières premières soient garantis et rémunérateurs, contrairement à la tendance actuelle qui est celle d'une baisse artificiellement entretenue alors que, parallèlement, les prix des produits en provenance des pays industrialisés ne cessent de grimper, provoquant ainsi la détérioration constante des termes de l'échange au détriment des pays pauvres.

63. Dans le cadre des efforts destinés à assurer l'instauration d'un nouvel ordre économique international, le Rwanda croit en la nécessité de promouvoir une solidarité effective de la part des pays industrialisés à l'égard du tiers monde, solidarité dans le cadre de laquelle l'objectif de consacrer 0,7 p. 100 du produit national brut à l'aide au développement constitue un engagement qui devrait être honoré sans plus tarder.

64. Le Rwanda croit en même temps à la nécessité de développer et de renforcer la coopération horizontale entre pays en développement. C'est notamment dans cet esprit que la République rwandaise a souscrit aux recommandations consignées dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté en 1980 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, et qu'elle soutient activement les objectifs des organisations régionales et sous-régionales auxquelles elle a adhéré, tout en entretenant des relations de coopération bilatérale avec divers autres pays du tiers monde.

65. Lors de la trente-septième session, la délégation rwandaise a salué l'adoption, en avril 1982, par la majorité des Etats réunis au sein de l'Organisation de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ma délégation tient à renouveler ici son appréciation pour tous les efforts inlassables et conjugués qui ont abouti à un document final de consensus. La République rwandaise, qui se réjouit de figurer parmi les pays qui l'ont adopté et signé, espère que les dispositions relatives aux pays sans littoral retiendront toute l'attention et la considération requises, notamment en ce qui concerne les droits de transit.

66. Dès le début de mon intervention, j'ai indiqué que, dans le contexte politique actuel, la paix n'a pas des assises aussi solides que nous le souhaitons au sein de

la communauté internationale. Des crises isolées, des tensions et des conflits incessants l'ébranlent dans divers points du globe. L'élan qui semblait donné à la politique de détente paraît actuellement rompu. Les perspectives sont d'autant plus sombres que l'impact des crises enregistrées va au-delà des régions directement touchées et que, sur un autre plan, les négociations sur le désarmement traînent en longueur.

67. En Afrique australe, la persistance de l'*apartheid*, système odieux et inique fondé sur une politique raciste, ainsi que l'occupation illégale de la Namibie et les attaques incessantes lancées contre ses voisins par l'Afrique du Sud font peser de lourdes hypothèques sur la paix dans cette région où une situation constamment explosive compromet la promotion de la sécurité internationale. Quand le régime raciste et minoritaire de Pretoria entendra-t-il enfin la voix de la raison et cessera-t-il d'exploiter et d'opprimer tout un peuple qui ne fait que réclamer la reconnaissance de ses droits les plus élémentaires et les plus fondamentaux ?

68. Sourd aux multiples appels de la communauté internationale, le Gouvernement sud-africain se caractérise par une arrogance croissante face aux revendications légitimes de toute une population mobilisée contre sa politique basée sur les principes racistes les plus éculés.

69. La même arrogance se retrouve dans sa politique à l'égard de la Namibie où, multipliant les attermoissements et les manœuvres dilatoires, l'Afrique du Sud poursuit son occupation illégale, tout en paralysant par une obstruction systématique toutes les initiatives visant à garantir, dans le cadre d'un dialogue constructif et dans des conditions acceptables, l'autodétermination du peuple namibien.

70. Alors qu'il y a 17 ans l'Assemblée générale a décidé de mettre fin au Mandat de l'Afrique du Sud en Namibie [résolution 2145 (XXI)], Pretoria continue à faire fi de cette décision. Alors que l'Organisation des Nations Unies est activement engagée dans la recherche d'un règlement négocié pour la question namibienne et que la South West Africa People's Organisation [SWAPO] a fait des concessions appréciables à cet égard, le Gouvernement sud-africain s'est lancé dans la surenchère, exigeant de nouvelles conditions, imposant des clauses complémentaires pour l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dans le but inavoué de limiter l'impact réel d'une consultation électorale authentiquement libre en Namibie. L'attitude négative, arrogante et intransigeante de l'Afrique du Sud révolte toutes les nations qui, éprises de paix, de liberté et de justice, sont convaincues que le peuple namibien a droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans une Namibie unie.

71. Le Gouvernement rwandais est d'avis que le plan élaboré par les Nations Unies constitue le seul cadre adéquat pour régler la question namibienne. Ce plan doit être mis rapidement en application, sans subir de modifications qui limiteraient sa portée. La tendance à y introduire des éléments étrangers à la question namibienne, comme le fait de subordonner l'indépendance de la Namibie à des considérations qui constituent une ingérence flagrante et caractérisée dans les affaires relevant de la souveraineté d'un autre pays, constitue une manœuvre visant à retarder inutilement l'échéance d'un processus historiquement inéluctable.

72. Les pays qui ont été, à l'origine, les promoteurs du plan des Nations Unies pour la Namibie devraient soutenir plus efficacement les initiatives destinées à mettre un terme à l'oppression impitoyable que subit le peuple namibien, que le régime raciste et minoritaire sud-africain maintient sous le garrot d'un colonialisme anachronique.

73. La délégation de la République rwandaise tient à réaffirmer son soutien indéfectible au peuple namibien qui, sous l'égide de la SWAPO, son seul représentant légitime, lutte en position de légitime défense pour reconquérir sa dignité et faire valoir ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance.

74. Le même soutien reste acquis aux pays de première ligne, particulièrement à l'Angola, au Botswana, au Lesotho et au Mozambique, auxquels l'Afrique du Sud impose le chantage permanent de la force brutale par ses attaques incessantes et ses actes de sabotage qui créent une atmosphère de tension permanente dans toute l'Afrique australe.

75. Le Rwanda rend hommage à l'abnégation et à la détermination dont ces pays font preuve pour que la légitimité des aspirations qui découlent des principes fondamentaux consignés dans la Charte puisse triompher dans l'épreuve engagée par le régime raciste et minoritaire en place à Pretoria. Dans cette épreuve de force, l'éthique à laquelle les combattants de la liberté vont jusqu'à sacrifier leur vie finira par s'imposer, ouvrant une ère nouvelle, une ère de paix et de stabilité dont les pays d'Afrique australe ont un pressant besoin.

76. Toujours en Afrique, un autre peuple cherche à faire valoir son droit à l'autodétermination. Il s'agit du peuple sahraoui qui, depuis novembre 1975, lutte aussi bien sur le plan militaire que sur le plan politique et diplomatique pour obtenir la reconnaissance de ce droit. Ma délégation espère que les parties en conflit, le Maroc et le Front POLISARIO<sup>2</sup>, ne vont plus tarder à s'engager résolument et de bonne foi dans la voie de la négociation, conformément aux recommandations avancées par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa dix-neuvième session, en juin dernier, à Addis-Abeba. Profondément attachée au principe universel du droit de tous les peuples à l'autodétermination, la République rwandaise souhaite ardemment que ce conflit fratricide soit rapidement réglé dans cet esprit pour que, la paix revenue dans cette région, les peuples du Maghreb puissent donner la mesure concrète de leur solidarité et de leur fraternité dans la lutte pour le progrès socio-économique.

77. Depuis une vingtaine d'années, un pays africain, le Tchad, est ravagé par un conflit fratricide dont les péripéties n'ont cessé de préoccuper l'OUA et l'Organisation des Nations Unies. La poursuite de ce conflit hypothèque lourdement le développement de ce pays qui disperse ses forces dans des luttes intestines, alors qu'il a besoin de la contribution de tous ses fils et filles pour assurer la reconstruction et la réhabilitation de son économie ruinée par tant d'années de guerre.

78. Cette œuvre de reconstruction et de réhabilitation constitue un véritable pari que tout le peuple tchadien se doit de gagner pour ménager son avenir. Cela suppose, comme préalable, que les Tchadiens fassent taire les clivages qui entretiennent et nourrissent les luttes d'influence et les querelles stériles. Cela suppose qu'ils s'engagent dans la voie du dialogue et de la réconciliation à laquelle les invitent les pays respectueux de la souveraineté de chaque Etat et fidèles au principe du règlement pacifique des différends.

79. C'est dans cet esprit que le Gouvernement rwandais s'associe aux appels maintes fois lancés, appels invitant les protagonistes du drame tchadien à faire preuve de pragmatisme et de tolérance et à définir une solution politique qui recréerait la dynamique de l'unité au Tchad pour mettre un terme aux épreuves imposées à tout un peuple qui paye un lourd tribut aux dissensions qui divisent ses forces vives et dont le pays est menacé de désintégration totale.

80. Dans la Corne de l'Afrique, la tension qui était des plus vives et des plus préoccupantes il y a quelques années semble maintenant quelque peu assoupie, et cela devrait permettre aux parties concernées de chercher activement les voies et moyens susceptibles de favoriser le rétablissement total d'un climat de paix dans cette région. A cet égard, la référence aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de respect de l'intégrité territoriale des Etats et de règlement pacifique des différends devrait favoriser un règlement de compromis.

81. Depuis une trentaine d'années, le Moyen-Orient est un foyer actif de tensions, avec une crise permanente et des tragiques péripéties qui ont pour toile de fond le martyre imposé au peuple palestinien et la nature fondamentalement négative et dangereuse de la politique de l'Etat d'Israël à l'égard des pays arabes. Cet Etat, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas su tirer la leçon de sa propre histoire, défie les décisions des Nations Unies et fait peu de cas des préceptes du droit international. Israël s'entête dans le refus de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. Il foule aux pieds la souveraineté du Liban, annexe les territoires arabes et y multiplie les implantations de colonies de peuplement. Son dessein inavoué et inavouable serait d'exterminer le peuple palestinien dans une guerre à outrance.

82. Ce n'est cependant pas en déployant sa lourde machine de guerre qu'Israël imposera la force brutale aux dépens de la morale et de l'éthique internationales. Il ne réussira pas à réprimer l'élan et même l'héroïsme qui portent le vaillant peuple palestinien à lutter pour la reconnaissance de ses droits, avec l'appui de tous les pays épris de paix et de justice. Ce n'est pas par les vexations inacceptables, par les tortures, les expulsions, l'intimidation, le chantage et les brutalités de tous ordres, ni par une attitude arrogante et intransigeante que l'Etat d'Israël trouvera la paix. Celle-ci est subordonnée à la reconnaissance et au respect des droits fondamentaux et inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à disposer de sa patrie pour y établir les structures gouvernementales de son choix. Il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient sans un règlement juste et global tenant compte des droits du peuple palestinien, et sans la restitution de tous les territoires arabes qu'Israël occupe par la force.

83. C'est dans cette optique que les dispositions nécessaires devraient être prises pour concrétiser les principes consignés dans la Déclaration sur la Palestine et dans le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens adoptés par la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue du 29 août au 7 septembre 1983, à Genève<sup>3</sup>, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il y a lieu de rappeler que le Programme d'action défini par cette conférence recommande que l'Assemblée générale, à la présente session, proclame une « Année de la Palestine » afin de sensibiliser l'opinion internationale sur les problèmes du peuple palestinien.

84. Quant à la Déclaration de Genève sur la Palestine, elle préconise notamment la tenue d'une conférence internationale qui se tiendrait sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en vue de définir une solution globale et durable face au conflit israélo-arabe. L'OLP doit pouvoir participer à cette conférence sur le même pied d'égalité que les autres parties impliquées dans ce conflit, et la solution à définir doit tenir compte des droits inaliénables et fondamentaux du peuple palestinien.

85. L'OLP, qui est reconnue comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, s'est assigné pour objectif d'obtenir la reconnaissance et le respect de ces

droits. Dans la lutte qu'elle mène à cette fin, l'OLP pourra toujours compter sur le soutien de la République rwandaise, qui estime qu'un tel soutien constitue un devoir moral de la part de tout pays épris de paix et de justice.

86. L'Etat d'Israël s'entête dans une politique inacceptable, au mépris des décisions pertinentes adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Ainsi le Liban, pays qui est devenu l'éternel souffre-douleur d'Israël, est le théâtre de crises perpétuelles et voit son intégrité territoriale et sa souveraineté sans cesse menacées, le Gouvernement israélien s'étant, semble-t-il, donné pour objectif de le placer sous sa tutelle. L'Organisation des Nations Unies perdrait de son crédit en restant impuissante face à cette situation qui compromet gravement toute initiative de paix dans une région névralgique pour la sécurité internationale. Il est temps que cesse la diaspora imposée au peuple palestinien; il est temps que cesse la politique de la terreur et du fait accompli que le Gouvernement israélien s'emploie à imposer au Moyen-Orient avec une arrogance que la communauté internationale ne cesse de dénoncer.

87. Dans la même région, la guerre qui oppose l'Iraq et l'Iran dure depuis quatre ans déjà, avec un bilan de victimes et de dégâts matériels qui s'alourdit sans cesse. L'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés ont multiplié les missions de médiation auprès des deux belligérants sans réussir à les amener à un cessez-le-feu et à les convaincre de s'engager dans la voie d'un règlement pacifique. Il est vrai que chacune des deux parties a eu maintes fois l'occasion d'exposer son point de vue et sa position quant aux circonstances qui sont à l'origine de ce conflit fratricide.

88. Le Rwanda qui, comme les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, est préoccupé par la poursuite de cette guerre qui mine les forces et les énergies de deux peuples frères garde l'espoir que l'Iraq et l'Iran se laisseront convaincre de la nécessité de retrouver la voie de la concorde, au lieu de sombrer dans la haine et la destruction, et qu'ils évalueront à son juste prix l'honneur que procure la promotion de la paix, de la solidarité et de la complémentarité. La délégation rwandaise joint encore une fois sa voix à toutes celles qui, depuis quatre ans, s'élèvent pour demander à ces deux pays unis par la même foi islamique et leur idéal commun de non alignement de mettre un terme à un conflit qui n'a que trop duré, en recourant à un arbitrage mutuellement convenu et susceptible de faciliter le règlement de leur contentieux.

89. A la fin de l'année 1979, une crise est venue exacerber la tension internationale, mettant à rude épreuve la politique de détente. Depuis lors, la situation qui se cristallise en Afghanistan exacerbe les luttes d'influences et constitue ainsi une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Bien que la majorité des Etats Membres se soient clairement prononcés pour le retrait total et inconditionnel des troupes étrangères de ce pays, afin que le peuple afghan puisse régler ses problèmes internes en toute souveraineté, cette crise persiste.

90. En Asie du Sud-Est, le drame que vit le peuple du Kampuchea depuis près de cinq ans persiste également, sur la toile de fond d'ingérences extérieures qui risquent d'embraser toute la région.

91. Tant pour la crise afghane que pour la question du Kampuchea, le Rwanda estime que la solution réside dans le respect de la souveraineté des Etats et dans la non-ingérence dans les affaires intérieures, et qu'elle est à rechercher sur la base du principe du règlement pacifique des différends.

92. A chaque session de l'Assemblée générale, la délégation rwandaise rappelle le problème des nations divisées, tout en exprimant la conviction qu'il revient aux peuples directement concernés de rechercher eux-mêmes, à l'abri de toute ingérence et de toute pression extérieure, les voies et moyens qui leur permettraient de retrouver leur unité. Dans cet esprit, la République rwandaise croit que c'est dans le cadre d'un dialogue franc et constructif, dans un climat de compréhension et de confiance, que la nation coréenne pourra réaliser la réunification de sa patrie, processus dans lequel la non-ingérence extérieure constitue une condition fondamentale.

93. Le Gouvernement rwandais estime que l'esprit qui caractérise actuellement les relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande est de nature à favoriser la poursuite d'un dialogue et d'une coopération qui permettraient d'atténuer les effets de la division de la nation allemande et pourraient même conduire un jour à sa réunification.

94. Le Rwanda croit à la nécessité d'instaurer un climat plus serein au sein de la communauté internationale, pour que tous les peuples puissent se consacrer davantage à la promotion du développement. Dans cette optique, les tentatives destinées à favoriser la détente ne peuvent exclure le tiers monde, car les tensions qui s'y développent sont souvent de nature à favoriser les ingérences extérieures et les luttes d'influence.

95. A chaque session, les débats de l'Assemblée générale reflètent les inquiétudes et les interrogations des États Membres quant à l'avenir de l'humanité confrontée à des perspectives incertaines, à cause de la persistance de la crise économique et à celle de divers conflits et tensions. Avec les surenchères enregistrées dans la course aux armements, avec la multiplication d'arsenaux de plus en plus sophistiqués, l'humanité vit sous la menace d'une nouvelle conflagration meurtrière qui, dans le contexte actuel, n'est hélas pas une simple vue de l'esprit.

96. De l'avis du Gouvernement rwandais, la détente réelle, positive et effective revêt une double signification. Elle représente une sécurité plus grande, préalable à un développement harmonieux, et un facteur qui favoriserait le rapprochement entre les peuples en vue d'une solidarité plus agissante.

97. A l'heure où l'économie mondiale est en plein marasme, à l'heure où les pays en développement s'appauvrissent chaque jour davantage, l'une des causes majeures de l'écart croissant entre le tiers monde et les pays industrialisés réside dans le fait que d'immenses ressources et potentiels sont consacrés à la création d'arsenaux nucléaires et à la production de nouvelles armes de destruction massive. Le désarmement constitue un facteur fondamental dans la recherche de solutions appropriées face aux problèmes que pose l'établissement de relations plus harmonieuses au sein de la communauté internationale, relations basées sur la liberté et la souveraineté des peuples dans un cadre de coopération et de solidarité. La promotion de la sécurité passe par le recours au dialogue. Et c'est dans cet esprit que les grandes puissances devraient mettre un terme à la course aux armements pour s'engager résolument dans la voie du désarmement et favoriser l'utilisation efficace de la technique et de la technologie à des fins pacifiques, dans la promotion du développement, au profit de toute l'humanité, pour réduire la misère qui frappe la majorité de la population mondiale.

98. Deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont été consacrées au désarmement. Il est temps que des mesures concrètes soient adoptées pour réaliser une stratégie de paix et inverser la tendance à l'escalade dans la course aux armements, dans laquelle sont gaspillées

d'immenses ressources financières, matérielles et scientifiques, alors qu'elle comporte d'énormes risques d'extermination pour l'espèce humaine.

99. J'ai brièvement évoqué les grands problèmes que la communauté internationale affronte actuellement : autant de défis que l'Organisation doit contribuer à relever.

100. Sur le plan économique, le dialogue Nord-Sud semble bloqué dans une impasse. Les négociations globales s'enlisent dans des querelles de procédure. La situation des pays en voie de développement se détériore. Alors que les dépenses consacrées chaque année aux armements dépassent le chiffre effarant de 600 milliards de dollars, plus d'un milliard de personnes vivent en dessous du seuil de la pauvreté, avec un revenu inférieur à 150 dollars par an. Comment peut-on laisser se perpétuer une incohérence aussi scandaleuse ? La communauté internationale doit relever le défi du développement par l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

101. Sur le plan politique, il faut rappeler qu'un conflit, bien que circonscrit dans une zone géographique déterminée, a presque toujours un impact international : facteur de rupture de la paix, il perturbe les relations internationales, dominant l'actualité et accompagné de commentaires contradictoires, il ne peut que constituer un phénomène de division. Ainsi de la crise qui ronge le Moyen-Orient, ainsi des foyers de tension ou des conflits ouverts enregistrés en Afrique, en Amérique latine, en Asie, ainsi des conflits imposés à des peuples qui cherchent, légitimement, à promouvoir ou à sauvegarder et consolider leur indépendance.

102. Face à toutes ces hostilités et aux affrontements qui se développent, les instances internationales restent impuissantes et paralysées et n'arrivent pas à garantir la paix et la sécurité dont le monde a tant besoin. Que faire ? Se laisser aller au désespoir ? Non, la démission n'est pas de mise, pas plus qu'un pessimisme qui serait excessif. Qu'il suffise de rappeler que, au cours de ses 38 ans d'existence, l'Organisation a pu enregistrer, grâce aux efforts inlassables et conjugués des États Membres, un bilan positif qui justifie la nécessité de continuer dans la voie qui mène aux nobles objectifs qui ont présidé à sa création. Il revient à l'Organisation des Nations Unies de continuer à agir pour affermir la confiance et l'espoir face à l'avenir du monde, pour renforcer l'interdépendance, la complémentarité, la coopération, le dialogue et la confiance entre les peuples.

103. C'est dans cet esprit que la République rwandaise, présente à ce grand rendez-vous de la diplomatie internationale, participera activement aux travaux de la présente session et s'emploiera toujours à contribuer à la promotion des objectifs inscrits dans la Charte, pour atteindre l'ordre international que celle-ci propose à tous les peuples du monde, dans l'égalité, la complémentarité et la solidarité, pour plus de paix et de justice.

104. M. MWANGALE (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Je commence mon allocution sur une note triste, en me référant à l'incident tragique qui a coûté la vie à 16 Coréens, y compris quatre ministres d'Etat, le 9 octobre 1983 à Rangoon. Au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya, je transmets nos sentiments de profonde tristesse et nos condoléances à toutes les familles des victimes et au Gouvernement de la République de Corée. Nous condamnons fermement de tels actes de terrorisme ainsi que les assassinats politiques. Nous sommes très sincèrement convaincus que de tels actes ne résoudront aucun problème et que par conséquent ils méritent d'être très vivement condamnés à l'échelle mondiale.



105. Permettez-moi maintenant de joindre ma voix à celles des autres délégués qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à ce poste élevé et lourd de responsabilités. Votre élection est la manifestation de la confiance placée en votre personne et en votre pays par l'Assemblée générale. Je vous souhaite le plus grand succès dans la direction des travaux de la trente-huitième session. Au nom de ma délégation, je tiens à vous assurer de notre appui le plus complet dans vos efforts visant à vous acquitter des hautes responsabilités de la présidence.

106. En outre, je tiens à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, qui, d'une manière remarquable, a dirigé avec succès les travaux de la trente-septième session. Nous avons contracté envers lui une dette de gratitude pour les efforts qu'il a inlassablement déployés et la sagesse dont il a constamment fait preuve.

107. Il convient également pour moi de rendre hommage au Secrétaire général et à tout le personnel des Nations Unies, pour le travail qu'ils continuent d'accomplir pour la communauté internationale dans le cadre du système des Nations Unies.

108. C'est avec un grand plaisir que je souhaite une très sincère bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis qui est devenu le 158<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de ce pays est un nouveau pas sur la voie de l'universalité à laquelle aspire l'Organisation.

109. Je tiens à réaffirmer les sentiments de mon gouvernement tels qu'ils ont été exprimés lors de la trente-septième session. L'esprit qui anime mon gouvernement sous la direction du président Daniel Arap Moi se fonde sur la paix, la démocratie et la justice pour tous, dans le respect du droit et dans un système qui reconnaît la suprématie du Parlement. Un autre objectif fondamental du Gouvernement du Kenya est le relèvement du bien-être économique et social de notre peuple, dans l'unité, la liberté et l'amour de l'un pour l'autre. Toute notre activité dans le domaine national aussi bien que dans l'arène internationale vise à promouvoir, à projeter et à défendre vigoureusement ces objectifs. Notre peuple est résolu à assurer que notre population actuelle et les générations futures jouissent des fruits de la paix, de l'unité et de la stabilité, dans le respect de la dignité de la liberté individuelle.

110. Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, nous ne pouvons nous empêcher de faire un retour en arrière et d'établir un bilan des succès et des échecs de notre Organisation. Nous sommes certains qu'en dernière analyse les résultats pencheront indiscutablement du côté du succès.

111. Le rôle central et l'objectif essentiel des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Chaque fois que des menaces à ces objectifs sont apparues ou que des obstacles à leur réalisation se sont dressés, l'Assemblée générale a toujours exercé le maximum de pression en faveur de la paix, de la tranquillité et de la compréhension mutuelle. Le Kenya espère sincèrement que les votes qui seront émis à l'Assemblée continueront, comme par le passé, de refléter la volonté générale de la communauté internationale de maintenir la paix et la sécurité pour toutes les nations ainsi que sa détermination d'améliorer le bien-être de l'humanité tout entière. Tout en exprimant ces espérances, nous demandons à ceux à qui la Charte confie la tâche du maintien de la paix et de la sécurité internationales d'accorder une plus grande attention aux résolutions qui, année après année, sont adoptées par l'Assemblée.

112. Permettez-moi de dresser un bref tableau de la situation qui règne en Afrique dans le contexte des buts et objectifs des Nations Unies. L'OUA a connu l'an dernier une phase difficile. Nous avons été aux prises sur notre continent avec des problèmes aigus et délicats. Sous la présidence du président du Kenya, Daniel Arap Moi, et grâce à la collaboration d'autres chefs d'Etat et de gouvernement participant à la Conférence de l'OUA, l'Organisation a été en mesure de résoudre certains de ces délicats problèmes et de jouer son rôle dans l'intérêt de l'Afrique et du monde en général.

113. Le problème du Tchad n'a toujours pas trouvé de solution. A la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juin 1983, le Président du Kenya, qui présidait alors la Conférence a notamment déclaré :

« A la suite du retrait du Tchad de la force de maintien de la paix, certains signes semblaient indiquer que la paix intérieure, la réconciliation et la reconstruction nationale étaient possibles dans le nouveau climat ainsi créé. Cet optimisme ne s'est pas pleinement concrétisé. Le Tchad continue d'être en proie à des conflits internes avec l'appui actif de sources extérieures. Comme nous l'avons déclaré en de nombreuses occasions à propos de conflits internes ailleurs dans le monde, nous répétons notre propos, à savoir que nous nous élevons sans réserve contre les ingérences étrangères dans les affaires intérieures du Tchad. Nous exprimons l'espoir sincère que le peuple du Tchad, si on le laisse à lui-même, réglera certainement ses problèmes d'une manière plus amicale et plus durable. »

114. A la même session, dans le cas du Sahara occidental, le Président a rappelé aux chefs d'Etat et de gouvernement africains qu'un référendum pour s'enquérir des vœux de la population du territoire ouvrirait la voie à un règlement plus à l'amiable du problème de ce territoire. A cet égard, le Kenya appuie les efforts du Comité de mise en œuvre établi par l'OUA sur le Sahara occidental.

115. La corne de l'Afrique reste toujours une région de tension et de conflit. L'existence d'hostilités dans cette région a affecté de manière adverse l'application de mesures visant à créer des relations pacifiques et une coopération économique significative dans la région. Nous sommes convaincus que ce conflit pourrait facilement être éliminé si tous les Etats de la région reconnaissaient et appliquaient le principe fondamental de l'OUA en ce qui concerne la souveraineté des Etats indépendants, le respect des frontières telles qu'elles existaient à l'époque de l'indépendance et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

116. L'Afrique du Sud connaît toujours la tragédie de l'*apartheid*. Le régime raciste sud-africain cherche à perpétuer son système illégal au mépris des décisions de l'Assemblée. Après des décennies de condamnations et de protestations par tous les pays épris de paix dans le monde, et même par certains Blancs en Afrique du Sud elle-même, le système maléfique et inhumain de l'*apartheid* continue de sévir, comportant comme il le fait le déni total des droits politiques à la majorité. L'opposition à l'*apartheid* se heurte à la force brutale exercée contre des personnes sans défense, y compris des enfants. C'est un système qui viole tous les principes universels de la dignité humaine sur lesquels reposent les Nations Unies elles-mêmes, et cependant tous nos efforts pour prendre des mesures plus fermes contre l'Afrique du Sud continuent de se heurter à une résistance paralysante. Nous avons adopté des résolutions sans nombre au sein de l'Assemblée pour condamner ce système. Nous avons tenu de

nombreuses réunions internationales qui ont dénoncé et également condamné le mal d'un système pratiqué par une minorité raciste vouée à la destruction des principes mêmes d'une conduite civilisée. La plus récente de ces réunions a été la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale tenue à Genève au mois d'août 1983. Nous devons mettre un terme à ce régime inhumain.

117. Le régime raciste a, avec obstination, poursuivi sa politique de déstabilisation des Etats voisins. Le Royaume du Lesotho, Etat enclavé, le Mozambique et l'Angola ont été les victimes de l'agression militaire sud-africaine. Nous avons condamné et déploré cette agression et nous lançons un appel aux pays occidentaux, amis de l'Afrique du Sud, afin qu'ils usent de toute leur influence pour que cette dernière s'abstienne de toute nouvelle agression militaire contre ces pays et contre les Etats de première ligne.

118. En 1977, le Conseil de sécurité, adoptant une mesure qui a permis de faire un modeste pas en avant, a imposé un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud et décidé que la vente d'armes à ce pays représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, nous savons que la résolution 418 (1977) a été violée par certains Etats. Le moment est venu, pour la communauté internationale, de se montrer à la hauteur de la gravité de la situation en Afrique du Sud. Il ne reste plus de temps à consacrer aux arguments ambigus et aux faux-fuyants à propos de l'*apartheid*. Nous devons demander instamment à tous les amis de l'Afrique du Sud de déclarer, sans aucune réserve, que la vente d'armes et de matériel connexe à l'Afrique du Sud constitue une menace à la paix et la sécurité internationales en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

119. Nous avons appris par la presse que le régime raciste cherche à supprimer certaines manifestations mesquines de l'*apartheid* dans les lieux publics, à accorder un droit de vote limité aux Indiens et aux Métis d'Afrique du Sud et à créer de nouveaux bantoustans. Ne nous laissons pas induire en erreur par ces renseignements, qu'ils soient vrais ou faux. Il ne faut pas nous laisser leurrer par ces desseins. Le Kenya a toujours demandé l'élimination totale de l'*apartheid*. Nous restons convaincus que la lutte menée pour mettre fin au système d'*apartheid* sera victorieuse. Nous devons continuer à aider, par tous les moyens possibles, les combattants de la liberté en Afrique du Sud et en Namibie qui mènent une lutte légitime, sous la direction de leurs mouvements de libération, et qui lutteront tant que la victoire finale n'aura pas été acquise et que l'*apartheid* n'aura pas disparu à jamais.

120. Au cours des 38 années de l'histoire des Nations Unies, de nombreux documents ont été rédigés au sujet de l'occupation brutale et illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Non satisfaite d'occuper illégalement la Namibie, l'Afrique du Sud l'a convertie en base militaire, en tremplin à partir duquel elle lance souvent des attaques armées non provoquées contre les Etats voisins.

121. Depuis 1966, l'Afrique du Sud, adoptant une attitude de défi, a réjeté toute initiative visant à mettre fin, de manière pacifique, à son occupation illégale de la Namibie. En fait, l'Afrique et la communauté mondiale tout entière ne peuvent que se demander ce que veut vraiment l'Afrique du Sud. Voilà plus de cinq ans que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 435 (1978), a fait sien le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Au moment de l'adoption de cette résolution, nous avons espéré que l'Afrique du Sud avait repris ses esprits et était disposée à coopérer à la mise

en application d'une transition pacifique menant à l'indépendance de la Namibie. Nos espoirs ont été anéantis par l'intransigeance de l'Afrique du Sud. Au lieu d'aller dans le sens de la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, le régime a eu recours à une guerre plus intense contre les Etats voisins, en particulier contre l'Angola, le Mozambique et le Lesotho.

122. Un Etat ou un groupe d'Etats a soulevé une question à seule fin de compliquer les négociations en vue de l'indépendance de la Namibie. Nous ne devons pas confondre la question de l'indépendance de la Namibie et celle de l'intégrité territoriale de l'Angola. Ici même, nous affirmons une fois de plus que nous rejetons catégoriquement l'établissement d'un lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines de l'Angola. Nous savons que l'établissement de ce lien a d'abord été invoqué puis développé par un membre permanent du Conseil de sécurité. Forte de cet encouragement, l'Afrique du Sud s'est non seulement entêtée davantage mais s'est même montrée plus agressive envers l'Angola. L'Angola est un Etat indépendant et doit se voir accorder le droit de rechercher une aide, compte tenu de l'agression qui le menace depuis l'Afrique du Sud. Nous n'accepterons aucune propagande conçue dans un contexte de superpuissance pour justifier la présence de l'Afrique du Sud en Namibie.

123. Le Conseil de sécurité a siégé en mai de cette année pour examiner cette question et, dans sa résolution 532 (1983), a donné pour mandat au Secrétaire général de tenir des consultations avec les parties intéressées. Les résultats de ces consultations révèlent que l'Afrique du Sud s'obstine toujours à exiger le retrait des troupes cubaines de l'Angola, comme s'il existait un lien entre les deux questions. La communauté internationale continue à exiger que l'Afrique du Sud change sa position à cet égard. En outre, nous avons appris que l'Afrique du Sud avait annoncé qu'elle avait l'intention de créer un conseil d'Etat en Namibie chargé de rédiger une constitution pour la Namibie. Cette initiative tend à imposer un règlement de la question de Namibie qui soit favorable à l'Afrique du Sud. Elle a d'ailleurs été condamnée par le Mouvement des pays non alignés en mars de cette année et mérite de l'être à nouveau par notre Organisation. Les mesures envisagées par l'Afrique du Sud sont non seulement incompatibles avec la résolution 439 (1978) du Conseil de sécurité mais constituent en outre une tentative du régime de Pretoria de faire obstacle à la mise en œuvre du plan internationalement reconnu des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

124. La communauté internationale doit catégoriquement faire face à ses responsabilités à l'égard de la Namibie. Nous restons extrêmement préoccupés par le fait que les efforts des Nations Unies dans ce sens ont été mis en échec par le recours au veto au Conseil de sécurité. Nous sommes en présence d'une situation passablement anormale où ceux dont les efforts pour l'indépendance de la Namibie sont mis en échec par l'Afrique du Sud sont les mêmes qui protègent l'Afrique du Sud en opposant leur veto à l'adoption de mesures plus énergiques pour répondre à l'intransigeance sud-africaine. Il faut faire quelque chose pour supprimer cette anomalie. Nous, les Africains, nous avons parcouru un long chemin dans notre lutte pour libérer notre continent de régimes reposant sur la discrimination raciale et le colonialisme. A la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, le Président de mon pays, M. Daniel Arap Moi, qui était encore Président de la Conférence de l'OUA, a déclaré :

« Nous tous, en Afrique, nous ne souhaitons rien de moins pour la Namibie qu'une indépendance totale et sans obstacle, de sorte que le peuple de ce pays puisse élaborer son propre système politique et ses stratégies de développement. Nous ne nous arrêterons pas, dans notre effort, aux frontières de la Namibie. Cela devrait être un message clair à l'intention de l'Afrique du Sud et de ses amis. »

125. Je voudrais maintenant faire porter l'attention de l'Assemblée sur l'une des régions les plus dangereuses de la scène internationale. Je songe au problème du Moyen-Orient et aux événements récents qui se sont déroulés dans cette région. La situation y est restée tendue, et elle a connu des conflits violents au cours des 30 dernières années. Au cours de ces trois décennies, la communauté internationale a été le témoin de la misère et des souffrances du peuple palestinien — spolié, déraciné de ses terres et dispersé. La menace à la paix et à la sécurité internationales qui vient de cette région est le fait de la politique israélienne d'expansion et de croissance.

126. A maintes reprises, au cours des délibérations de l'ONU, ma délégation a fait connaître son opinion sur la question des droits du peuple palestinien. Nous avons déclaré, maintes et maintes fois, qu'aucune paix durable dans la région ne saurait être instaurée tant que les intérêts légitimes des Palestiniens ne seraient pas pleinement pris en considération. Nous avons déclaré, maintes et maintes fois, que la paix ne pourra régner dans la région que si certaines conditions sont remplies.

127. Premièrement, Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Nous sommes fermement opposés à l'acquisition de terres par la force. Il est regrettable qu'Israël continue de défier les résolutions de l'ONU en ce qui concerne les territoires arabes qu'il occupe.

128. Deuxièmement, Israël doit reconnaître les droits des Palestiniens en tant que peuple, y compris leur droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant qui leur soit propre. Israël doit être amené à comprendre qu'il ne peut pas justifier son existence tout en refusant brutalement l'existence d'un Etat palestinien. Lorsque notre Organisation — et cela remonte à 1947 — a divisé la Palestine et créé un nouvel Etat, celui d'Israël, elle n'avait alors pas du tout l'intention d'exclure l'Etat de Palestine.

129. Troisièmement, le peuple palestinien doit participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à toutes les négociations qui visent à résoudre les problèmes du Moyen-Orient.

130. Quatrièmement, nous devons reconnaître le droit à l'existence d'Israël en tant qu'Etat indépendant à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

131. Nous pensons que ces quatre conditions assureront le climat nécessaire pour faire régner la paix et la sécurité dans cette région.

132. Tant que les Palestiniens se verront refuser leur droit à l'autodétermination, le problème du Moyen-Orient ne pourra pas être résolu. Déjà, Israël a étendu le conflit à l'Etat indépendant du Liban, avec toutes les brutalités choquantes qui, l'année dernière, nous ont laissés paralysés. Nous demandons le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères du territoire libanais, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région.

133. Il est regrettable que la guerre entre l'Iran et l'Iraq se poursuive, malgré les efforts déployés par les pays non alignés et la communauté internationale pour trouver une solution pacifique au conflit entre les deux Etats frères. Nous demandons instamment une fois de plus aux

deux pays d'écouter les appels lancés par la communauté internationale en vue de mettre fin à ce conflit coûteux.

134. Je voudrais faire une brève référence à la situation qui règne en Afghanistan et au Kampuchea. Ces deux pays sont, de l'avis de mon gouvernement, victimes de l'ingérence et de l'intervention étrangères. La position de mon pays à cet égard a été exposée dans les instances internationales à différentes reprises : le Kenya demande le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea. Le Kenya déplore toute ingérence et toute intervention étrangères dans des questions qui relèvent exclusivement des affaires intérieures des Etats. Nous demandons le respect total des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats. La violation de ces principes, sous quelque prétexte que ce soit, est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous demandons, sans plus de retard, le retrait total de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea.

135. La question de Chypre continue d'occuper une place importante dans les débats de l'Organisation. Comme par le passé, le Kenya persiste à demander le respect et la reconnaissance de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre. Nous demandons le retrait des troupes étrangères de Chypre. Nous demandons instamment au peuple chypriote lui-même de reprendre les pourparlers intercommunautaires afin de résoudre leurs problèmes sans obstacles extérieurs.

136. Nous sommes également extrêmement préoccupés par la persistance des tensions en Amérique centrale et dans les Antilles. Cette région connaît de graves crises politiques, sociales et économiques, crises qui sont grandement aggravées par l'intervention extérieure. A notre avis, les menaces croissantes et les actes d'agression de forces extérieures ont aggravé la situation. Mon gouvernement tient à louer l'initiative de paix présentée par les Gouvernements du Mexique, de la Colombie, du Panama, du Venezuela et de la France ainsi que les réactions positives de certains des Etats de la région.

137. Je voudrais faire quelques observations sur une autre question qui continue de préoccuper l'Organisation ainsi que mon pays. Le Kenya continuera, comme dans le passé, d'appuyer la proposition visant à ce que l'océan Indien soit proclamé zone de paix. Pour le Kenya, « l'océan Indien en tant que zone de paix » n'est pas un slogan politique, mais un impératif pour sauvegarder notre propre intégrité territoriale. Nous appuyons la convocation d'une conférence internationale sur l'océan Indien chargée d'étudier tous les aspects du problème. Nous demandons instamment à tous les Etats maritimes de coopérer pleinement avec les Etats du littoral et de l'arrière-pays de la région de l'océan Indien dans les préparatifs de cette conférence.

138. C'est avec un cynisme absurde que certains êtres humains semblent avoir choisi l'anéantissement total comme une mission impérieuse et un destin final inéluctable. Nous avons constaté une augmentation de la tension et de la méfiance dans le monde entier. Des négociations interminables n'ont pas réussi à promouvoir des progrès réels dans la cessation de la course aux armements ou la réduction des tensions entre les nations. L'objectif du désarmement général et complet échappe toujours à l'humanité, ce qui oblige les Etats à vivre à l'ombre grandissante des stocks nucléaires.

139. Le problème socio-économique qui contamine actuellement le monde ne peut pas être envisagé indépendamment des accumulations d'armes et des budgets

militaires sans cesse croissants. Il n'y a aucun bon sens, aucune logique à dépenser plus de 650 milliards de dollars par an pour la fabrication d'armes, alors que les ressources adéquates manquent pour le développement économique et le bien-être social de la majorité des peuples du monde. C'est un triste paradoxe du XX<sup>e</sup> siècle que les économies du tiers monde, frappées par la récession et toutes sortes de difficultés dans leur développement économique, consacrent en moyenne plus de 12 p. 100 de leur produit national brut à l'achat d'armes de guerre. L'expérience accumulée de l'histoire de l'humanité montre très clairement que, si nous ne mettons pas fin à cette folle course visant à fabriquer de plus en plus d'armes terribles de destruction, nous irons tout droit à notre autodestruction et à l'anéantissement de la civilisation humaine.

140. La nécessité d'édifier et de renforcer la confiance entre les nations est urgente et impérieuse, et le Kenya est prêt à jouer son rôle à cet égard, en tant que premier pas sur la voie du renforcement de la compréhension internationale. Le moment est venu pour l'Assemblée d'adopter une convention qui garantisse la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires.

141. La détérioration constante de la situation internationale et l'intensification de la course aux armements ont amené le monde au bord d'une catastrophe nucléaire. Dans un tel climat politique, aucun progrès ne peut être fait dans les négociations sur le désarmement. Nous demandons donc à tous les Etats, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires et aux autres Etats militairement importants, de manifester la volonté politique et le ferme engagement nécessaires à l'application des recommandations faites et des décisions prises dans le domaine du désarmement.

142. L'un des événements historiques qui se sont produits au cours de cette décennie a été l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>4</sup>. Cet événement non seulement a marqué l'apparition d'un nouveau régime juridique régissant l'exploitation de la mer, du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, mais a aussi montré clairement l'importance d'un compromis équitable dans l'intérêt de l'humanité tout entière. La Convention a été le fruit de négociations ardues qui se sont étendues sur de nombreuses années, et le Kenya espère que même les pays qui n'ont pas pu appuyer la Convention lors de son adoption estimeront qu'il est à la fois utile et nécessaire de l'appuyer à l'avenir, afin que l'uniformité dans sa mise en œuvre et son utilisation soit assurée.

143. A la suite de l'adoption de la Convention, la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer a commencé ses travaux. On compte qu'elle pourra assurer une transition harmonieuse en attendant l'entrée en vigueur de la Convention. Nous sommes encouragés par cette tendance.

144. La Commission préparatoire a examiné diverses questions relatives à l'exploration des fonds marins et la question de la mise en opération de l'Autorité internationale des fonds marins, de l'Entreprise et du Tribunal international du droit de la mer. C'est là une tâche difficile, mais nous sommes encouragés par la façon dont la Commission aborde ses travaux. Nous lançons donc un appel à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils appuient la Commission. C'est seulement en l'appuyant que la communauté internationale pourra être assurée que la Convention sur le droit de la mer sera appliquée de façon harmonieuse, efficace et uniforme.

145. Au cours des neuf dernières années, nous avons essayé de trouver les moyens de renforcer l'efficacité de l'Organisation. En assumant cette tâche au titre de la Charte, les Nations Unies ont dû faire face aux problèmes fondamentaux de l'usage du droit de veto. Parfois, ce pouvoir a été utilisé de façon abusive par ceux auxquels il a été confié, au nom d'intérêts nationaux égoïstes plutôt que pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes déçus du manque de progrès concrets dans les travaux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Il importe que nous comprenions tous que, si nous ne faisons pas des Nations Unies une organisation viable, pour lui permettre de maintenir la paix et la sécurité internationales comme le prévoit la Charte, il n'y aura de paix pour personne. Par conséquent, je lance un appel particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'ils permettent que des progrès soient réalisés dans les travaux du Comité spécial.

146. Un autre domaine qui intéresse et préoccupe vivement le Gouvernement et le peuple kényens est la situation économique internationale actuelle. Nous sommes gravement préoccupés par la situation critique dans laquelle se trouve aujourd'hui l'économie internationale. L'économie mondiale dans son ensemble est plongée dans une crise qui se prolonge et s'approfondit et qui menace l'avenir économique de tous les pays; mais ce sont les pays en développement qui ont été frappés le plus durement par les effets de la crise, qui a abouti à une grave réduction de leur croissance économique et compromis sérieusement leurs perspectives pour les années à venir.

147. La situation économique des pays en développement est pathétique. C'est dans ces pays que nous trouvons les problèmes de balance des paiements les plus aigus, les insuffisances en devises étrangères, la chute des revenus par habitant, la rapide augmentation du chômage, les taux élevés d'inflation et autres problèmes économiques. En Afrique en particulier, les gouvernements continuent à se battre avec des problèmes économiques d'une ampleur telle qu'ils ne peuvent pas répondre aux objectifs du développement contenus dans leurs propres plans de développement. De ce fait, les peuples africains continuent d'être les victimes de la faim, de la maladie et de l'ignorance de nombreuses années après avoir accédé à l'indépendance.

148. On peut se demander si, dans les pays développés du Nord, on se préoccupe suffisamment du déclin du revenu par habitant dans les pays en développement qui sont déjà en proie à une pauvreté extrême, à la malnutrition et à un chômage massif. On peut se demander aussi si l'on est vraiment conscient de ce qu'implique la réduction des investissements et la perturbation des programmes de développement des pays en développement. Les problèmes aigus auxquels les populations des pays en développement doivent faire face quotidiennement sans espoir pour l'avenir ne devraient pas être tolérés. Nous ne pouvons nous attendre à ce que règnent la paix et la sécurité internationales si le désordre économique mondial actuel persiste. Nous ne devons pas sous-estimer les dangers que peuvent représenter la majorité des peuples des pays en développement du Sud qui sont toujours les victimes de la conjoncture économique internationale actuelle et dont les espoirs d'avenir s'amenuisent à un rythme alarmant.

149. Les perspectives des relations économiques internationales ne sont pas bonnes. Alors que l'ouverture des négociations globales dans le cadre des Nations Unies est toujours incertaine, nombre de pays développés n'honorent pas les engagements qu'ils ont pris. Certains pays développés ont même cherché à renier les engagements

contractés dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe] et des résolutions adoptées tant par l'Assemblée générale que par d'autres organes des Nations Unies. Voilà pourquoi les pays en développement, le mien y compris, sont tellement déçus alors qu'il leur faut toujours faire face à la stagnation ou à la chute de leurs recettes d'exportation, à des montants très élevés du service de la dette, à une réduction des investissements, à une hausse du chômage et à un déclin constant de leur revenu par habitant.

150. La présente session a lieu à un moment où les problèmes économiques auxquels doivent faire face les pays en développement sont plus aigus que jamais. Ma délégation est d'avis que le commerce est un élément très important de la coopération économique internationale. Son déclin a privé les pays en développement des devises dont ils ont tant besoin et sans lesquelles ils sont incapables d'importer des biens d'équipement et de se procurer les autres apports nécessaires au développement. Les termes de l'échange des pays en développement se sont détériorés au cours des années, et plus particulièrement depuis 1980 quand les prix des produits de base se sont effondrés. La vague de protectionnisme dans les pays développés à économie de marché est plus évidente depuis 1980, quand ces pays ont commencé à pratiquer des politiques tournées vers l'intérieur. Il a bien fallu se rendre à l'évidence, en novembre de l'année dernière, que la réunion à l'échelon ministériel des parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne réunissait pas le consensus qui avait caractérisé les négociations commerciales antérieures.

151. Comme le sait l'Assemblée, les pays en développement membres du Groupe des 77 se sont réunis à Buenos Aires pour préparer la Plate-forme de Buenos Aires<sup>3</sup>, en vue de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983. Le Groupe des 77 a entrepris un travail intense pour parvenir à adopter une attitude commune au niveau du Groupe qui comprenne des propositions précises concernant les mesures qui devrait prendre la communauté internationale pour améliorer les relations commerciales internationales. Point n'est besoin de dire que les pays en développement ont été déçus à Belgrade car, alors qu'ils s'y étaient rendus avec l'esprit ouvert pour les négociations, ils se sont heurtés à l'attitude négative des Etats du Groupe B. Le thème de la reprise et du développement, qui était le thème central de la sixième session, a par conséquent été minimisé par les pays développés qui refusaient de coopérer sur des questions aussi vitales que le problème des échanges, les problèmes monétaires et de financement. Ma délégation se joint à celles qui estiment que la sixième session n'a pas réussi à prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour améliorer les termes de l'échange des pays en développement.

152. Les pays en développement ont grand besoin des ressources financières sans lesquelles ils ne peuvent faire face à leurs efforts de développement. Pour le mien, l'année 1982-1983 a été particulièrement difficile car mon gouvernement a dû réduire ses dépenses. Et cependant, ceci se produisait deux ans à peine après l'adoption en 1980 par la communauté internationale de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, laquelle reconnaissait que les ressources financières extérieures — l'aide publique au développement en particulier — constituaient l'élément indispensable pour appuyer les efforts que faisaient les pays en développement. C'est

au nom des pays en développement que je parle en disant qu'aucun des principaux pays développés n'aura atteint l'objectif de 0,7 p. 100 de son produit national brut exigé par la Stratégie d'ici 1985. Il ne nous reste en effet que 14 mois avant janvier 1985.

153. Je voudrais saisir cette occasion pour répéter que les arrangements monétaires et financiers internationaux en vigueur à l'heure actuelle n'ont pas répondu à notre attente de voir se réaliser un développement équitable de l'économie mondiale et s'accélérer le développement des pays en développement, comme c'était prévu dans la Stratégie internationale du développement. Bien que les institutions de Bretton Woods aient été créées à cette fin, elles semblent agir davantage dans l'intérêt des pays développés que dans celui des pays en développement. Ces vues ont d'ailleurs été exprimées dans la déclaration que le Président du Kenya a faite récemment à l'occasion d'une réunion internationale. Je le cite :

« Nous devons également rappeler que les règles qui régissent les principales institutions internationales de financement — le FMI et la Banque mondiale — ont été établies en l'absence des pays en développement et que nous avons toujours très peu à dire lors de la prise des décisions. Cette situation est pour nous une source de frustration car les pays en développement pourraient maintenant apporter leur contribution de par les opinions et les idées acquises au prix d'une dure expérience. Je suis d'avis qu'il ne fait plus aucun doute qu'il faut restructurer le système monétaire international et, à plus forte raison, reprendre les allocations de droits de tirage spéciaux en tant que mesure plus large et plus libérale en faveur de la balance des paiements des pays en développement. »

154. A titre de première mesure à cet égard, la septième Conférence des pays non alignés qui s'est réunie à New Delhi en mars dernier a proposé la convocation d'une conférence monétaire et financière internationale pour le développement. Les problèmes les plus pressants en la matière pourraient y être traités. Ces propositions désormais largement acceptées devraient être approuvées par la présente session de l'Assemblée générale.

155. Mon gouvernement attache la plus grande importance à l'industrialisation des pays en développement, dans la région sub-saharienne de l'Afrique en particulier. Nous tenons à rappeler que l'année dernière l'Assemblée a adopté la résolution 37/212 par laquelle elle prie entre autres le Secrétaire général d'allouer le personnel et les ressources financières voulus de façon à assurer la coordination et l'application effective des activités de l'ONUDI et de la CEA dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Etant donné que l'Assemblée va examiner le rapport du Conseil du développement industriel [A/38/16], j'espère sincèrement que les réactions seront favorables à l'application du programme de la Décennie. Je tiens également, à ce propos, à insister pour que la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel donne tout son sens à la Décennie en l'inscrivant à son ordre du jour.

156. J'en viens maintenant à la question de la science et de la technique. J'aimerais, à cet égard, souligner que mon gouvernement attache une grande importance au développement de la science et de la technique dans les pays en développement. Nous sommes convaincus que la science et la technique sont des moyens essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement et l'instauration rapide du nouvel ordre économique international. Il est par conséquent regrettable que, quatre années après la conclusion du Programme d'action de Vienne pour la science et la

technique au service du développement<sup>6</sup>, aucun accord de fond n'ait été conclu pour appliquer le programme, en particulier pour ce qui est des ressources financières. Mon gouvernement demande instamment que soit adoptée d'urgence une résolution sur les questions qui n'ont pas été tranchées par le Programme d'action de Vienne dans le cadre de négociations intensives au sein des organes appropriés des Nations Unies, y compris le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement.

157. L'énergie est un élément essentiel du processus de développement et il continue à poser de très graves problèmes, aux nations en développement en particulier qui, comme la mienne, sont durement touchées par la crise de l'énergie. La nécessité de faire cesser la dépendance des nations envers le pétrole et de les inviter à compter davantage sur d'autres sources d'énergie a conduit à l'adoption, en 1981, du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables<sup>7</sup>. Ma délégation s'inquiète de la lenteur avec laquelle est mis en œuvre le Programme d'action de Nairobi, surtout quand il s'agit de la question de la mobilisation des ressources financières pour trouver des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. La délégation kényenne est disposée, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, à participer activement aux discussions sur cette question en vue de trouver les moyens d'appliquer le Programme sans plus de retard.

158. Nous savons que des rapports ont été soumis à l'Assemblée sur les travaux de la onzième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement [A/38/25] et de la sixième session de la Commission des établissements humains [A/38/8]. Les recommandations importantes de ces deux sessions doivent être appliquées et, à cette fin, des ressources financières adéquates sont véritablement nécessaires. Ma délégation demande par conséquent aux pays développés donateurs et aux autres pays qui sont à même de le faire de contribuer de façon substantielle à la mise en œuvre des programmes prévus dans le domaine de l'environnement et des établissements humains.

159. En ce qui concerne la question de la coopération économique et technique entre pays en développement, le Kenya a à maintes reprises demandé aux pays en développement d'intensifier leur coopération aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, et ce dans tous les domaines. Pour ce qui est des pays développés, ma délégation leur demande de ne pas considérer les activités liées à la coopération économique et technique entre pays en développement comme étant discriminatoires à leur égard, mais comme un complément de la coopération Nord-Sud. Les pays développés devraient par conséquent accorder tout l'appui nécessaire à ces activités.

160. C'est dans l'esprit de coopération Sud-Sud que les pays en développement ont adopté le Programme d'action de Caracas en 1981<sup>8</sup>, dont l'action a été renforcée par de nombreuses réunions techniques et économiques intergouvernementales au cours des deux dernières années. Dans certains régions également de nouvelles initiatives de coopération Sud-Sud ont été prises. Par exemple, quelque 18 pays d'Afrique septentrionale et australe ont conclu un traité établissant une zone commerciale préférentielle en décembre 1981, qui est déjà en vigueur, ayant été signé et ratifié par la majorité des Etats Membres. Les services techniques utilisés au cours des négociations sur ce traité ont été fournis par la CEA. Mon gouvernement et d'autres gouvernements de la sous-région apprécieraient toute assistance dont pourrait

bénéficier cette nouvelle zone commerciale préférentielle pour l'aider à en faire une réalité.

161. Les problèmes économiques critiques auxquels se trouve confrontée l'Afrique exigent une attention internationale concertée. L'Afrique est le moins développé de tous les continents et souffre de sous-développement et d'insuffisances alimentaires, et doit faire face à des problèmes de balance des paiements, d'insuffisance de devises et à une grave pénurie de ressources financières extérieures pour le développement. Outre ces problèmes, l'Afrique est le continent qui comprend la plupart des pays les moins développés. De tous ces problèmes devant lesquels se trouve l'Afrique, ma délégation aimerait en souligner un, celui des graves insuffisances alimentaires, dont certains récents rapports ont fait état. La production alimentaire et agricole a décliné de façon radicale en Afrique au cours des dernières années du fait, entre autres, de conditions climatiques adverses, d'une population croissante, de l'insuffisance des investissements dans le secteur agricole, de l'absence d'installations d'entreposage et de l'insuffisance de devises étrangères pour importer l'équipement agricole, tel que les engrais. Cependant, l'alimentation et l'agriculture sont les secteurs les plus importants de la vie humaine parce qu'ils affectent la survie même de l'humanité pour qui se nourrir est un besoin fondamental. Il est nécessaire par conséquent que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures collectives pour aider les pays africains dans l'application du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique afin de soulager les insuffisances critiques et de conduire l'Afrique sur le chemin de l'autosuffisance alimentaire. Il est particulièrement important que la communauté internationale aide les gouvernements africains à adopter et mettre en œuvre des politiques alimentaires à l'échelle nationale. Par conséquent, nous attendons une augmentation de l'assistance tant bilatérale que multilatérale.

162. En terminant, nous lançons un appel à tous ceux qui sont rassemblés ici pour cette trente-huitième session pour que soient adoptées des recommandations et des mesures concrètes, pratiques et tournées vers l'action, qui permettent de faire de ce monde un endroit meilleur pour l'humanité tout entière aujourd'hui et dans les jours à venir.

163. M. DIALLO (Niger) : Monsieur le Président, la délégation du Niger a accueilli avec un sentiment de profonde satisfaction votre élection à la présidence de cette trente-huitième session de l'Assemblée générale. Elle s'associe donc aux chaleureuses félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession à ce poste de haute responsabilité où vous saurez, nous en sommes sûrs, comme hier M. Hollai, faire œuvre utile. Homme de pensée, mais aussi homme d'action, vous avez acquis à travers une longue et riche carrière politique au service de votre pays, le Panama, au sein des Nations Unies et dans d'autres instances internationales, les compétences et l'expérience nécessaires pour la conduite de nos travaux.

*M. Koroma (Sierre Leone), vice-président, prend la présidence.*

164. Au-delà de ces qualités indéniables d'homme d'Etat éminent que tout le monde se plaît à vous reconnaître, nous voyons également en vous le digne représentant de cette terre héroïque de l'Amérique latine qui n'a jamais accepté de ployer l'échine et sur laquelle la liberté, la paix et le progrès ont toujours trouvé de puissants échos. A travers les âges, ainsi que l'histoire nous le montre, des générations d'hommes et de femmes se sont battues avec foi et courage sur votre continent pour le triomphe de ces idéaux qui sont la raison d'être

de l'Organisation des Nations Unies et qui constituent la trame de son action. Dans le monde déchiré et angoissé où nous vivons aujourd'hui, l'Assemblée générale en vous élisant ne pouvait assurément faire de choix plus judicieux pour faire avancer la cause de la paix, de la liberté et du progrès.

165. Nous sommes dans un monde déchiré, angoissé, terriblement inquiet et désespérément en quête de paix, de liberté et de progrès. C'est hélas le constat douloureux et amer que nous avons déjà fait l'année dernière lors de la trente-septième session et que nous devons malheureusement faire à nouveau cette année. Les observateurs sont en effet unanimes à considérer que la situation internationale présente n'est pas meilleure qu'elle ne l'était l'année dernière et que même elle s'est gravement et dangereusement détériorée.

166. Les rapports Est-Ouest sont plus que jamais tendus. La course aux armements qui n'a en fait jamais connu de répit a atteint aujourd'hui un seuil effroyable. Un rapport sur les dépenses militaires et sociales mondiales, publié vendredi dernier à Washington par l'Association pour le contrôle des armements et la Fondation Rockefeller, indique que, chaque minute, 1.3 million de dollars sont dépensés dans le monde à des fins militaires. De même, aucun des graves conflits qui déchirent le monde depuis des années n'a reçu de solution. Pire, nous assistons à un développement dangereux de ces conflits, si ce n'est à l'apparition de nouveaux foyers souvent dans les mêmes régions, d'autres fois dans des régions jusque-là épargnées ou connaissant une relative accalmie.

167. Ainsi, l'Asie, le Proche-Orient et le Moyen-Orient semblent définitivement s'installer dans la guerre. C'est la guerre aussi en Amérique centrale où les affrontements armés redoublent chaque jour d'intensité et menacent de s'étendre à l'ensemble du continent latino-américain. C'est la guerre également dans le Nord-Ouest et dans la partie australe du continent africain. Dans d'autres régions du monde — c'est le cas notamment de la péninsule coréenne —, la tension demeure vive et pourrait à tout moment dégénérer en conflit armé ouvert du fait des haines et des passions nourries et entretenues depuis de longues années. Ailleurs, en réaction contre l'oppression, la domination, l'exploitation ou le déni des droits fondamentaux de la personne humaine, la violence menace de prendre place. Rien vraiment ne va pour notre monde dans le domaine de la paix et de la sécurité.

168. Au chapitre de la coopération internationale également, il n'est guère de motif de satisfaction. Du fait de l'égoïsme des plus nantis, sous la poussée des mesures protectionnistes et en raison d'un dérèglement continu du système monétaire international, son champ s'est considérablement amoindri.

169. La grave crise qui frappe depuis des années l'économie mondiale affecte aujourd'hui l'ensemble des relations économiques, commerciales et financières internationales avec les conséquences négatives que nous connaissons : inflation, récession et chômage dans la plupart de nos pays; ralentissement ou arrêt pur et simple du processus de développement dans les pays en voie de développement en raison d'une baisse sensible de l'aide au développement en termes réels, des conditions de plus en plus difficiles d'accès au marché financier et d'une détérioration accrue de leurs termes de l'échange. Pour bon nombre de ces pays, la crise de l'économie mondiale constitue aujourd'hui une véritable question de vie ou de mort.

170. La situation d'ensemble de notre planète est, indubitablement, en ce trente-huitième anniversaire de

l'Organisation, des plus dramatiques et des plus inquiétantes. Le Secrétaire général a raison d'affirmer dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1]:

« Malgré bien des efforts, 1983 a été, jusqu'à présent, une année de déboires dans la recherche de la paix, de la stabilité et de la justice, une année de déception pour ceux qui croient que les Nations Unies sont le meilleur outil international dont nous disposions pour atteindre ces objectifs. »

171. Les multiples convulsions d'ordre politique, économique ou social qui déchirent le monde ou le menacent sont les effets d'une grande exigence : celle d'une mutation profonde du système des relations internationales dans son ensemble. Si, malgré l'identification des problèmes auxquels notre monde est confronté et une augmentation de nos capacités à les prendre en charge notamment grâce aux progrès de la science et de la technique, si, malgré une prise de conscience accrue de l'interdépendance de nos nations et des dangers qui les guettent, la guerre et la misère continuent de sévir sur une grande partie de l'humanité, la raison en est incontestablement le système des relations internationales lui-même, basé sur des rapports de puissance, de force, de domination et d'exploitation et caractérisé par un désordre généralisé que l'on s'acharne à perpétuer.

172. C'est un fait que le monde est divisé en pays riches et pauvres, en pays puissants et faibles. Mais le fait pour les uns d'être riches et puissants ne leur confère aucun droit sur les autres, c'est-à-dire sur ceux qui sont pauvres et faibles. Il ne leur confère pas en particulier le droit de diviser le monde en sphères d'influence qu'ils contrôlent directement ou indirectement. Il ne leur confère pas davantage le droit de vie ou de mort sur les autres, pas plus qu'il ne les autorise à user de la force qu'ils détiennent pour intervenir chez les autres et imposer leur volonté ou leurs désirs. Il ne leur donne pas de titre préférentiel sur les richesses du monde ni le droit exclusif de fixer les conditions dans lesquelles le commerce international et les finances internationales doivent être gérés.

173. Il ne fait aucun doute que les destinées du monde ne peuvent pas être laissées entre les mains de quelques pays, si puissants soient-ils. Il n'y a pas parmi nous de peuples élus pour commander d'autres. Nous faisons partie de la même humanité à laquelle nous aimons tant nous référer dans nos discours. Riches ou pauvres, puissants ou faibles, nous sommes les habitants de la même planète Terre. Et, si demain une guerre nucléaire venait à éclater, nous en supporterions tous les funestes conséquences. Il n'est nul besoin non plus de souligner que nous vivons tous — certes à des intensités variables — les effets négatifs de la grave crise que connaît l'économie mondiale.

174. C'est dire que nous avons un égal intérêt à œuvrer à un relâchement des tensions dans le monde et à l'instauration d'un climat de confiance, d'entente et de compréhension entre nos diverses nations, ce qui permettrait du coup d'avancer sur le chemin du désarmement. C'est dire aussi que nous avons un même intérêt à préserver la paix et la sécurité internationales. C'est dire, enfin, tout l'intérêt qu'il y a pour l'ensemble de nos pays à développer l'idéal de coopération internationale et à rechercher, dans un esprit de complémentarité et de solidarité, des solutions aux problèmes de la faim et du chômage dans le monde, aux problèmes monétaires mondiaux, à ceux de l'endettement des pays du tiers monde, de la détérioration croissante de leurs termes de l'échange et du financement du développement.

175. Telles sont les exigences du monde d'aujourd'hui. C'est pour répondre à ces exigences que les pays du tiers

monde s'attachent, à travers la politique du non-alignement, à promouvoir une vision nouvelle et élargie des relations internationales fondée sur un dépassement de la rivalité des blocs — génératrice de tensions — et sur une recherche opiniâtre de la paix et de la coopération entre toutes les nations du globe. L'initiative prise par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés d'inviter les dirigeants du monde entier à prendre part personnellement aux travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale témoigne de la volonté de ces pays de contribuer à la réduction des tensions internationales, à la solution des conflits qui déchirent le monde et à l'instauration d'un ordre mondial entièrement rénové, capable d'assurer à notre commune humanité la paix et la sécurité qui lui font tant défaut et qui sont les conditions de son progrès.

176. Membre à part entière du Mouvement des pays non alignés, le Niger se félicite de l'accueil favorable qui a été réservé par un grand nombre de dirigeants du monde à cette initiative. Je voudrais, au nom du président Kountché, rendre hommage au Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, dont l'action aura été déterminante dans la concrétisation de cette idée.

177. En regard de la situation générale du monde, nous avons assurément, en tant que membres de la famille des Nations Unies, beaucoup de tâches à accomplir, beaucoup de défis à relever. Nous devons cependant reconnaître l'urgence et la nécessité impérieuse de nous attaquer aux multiples conflits qui endeuillent et détruisent maintes régions du monde.

178. Je pense notamment à la partie australe du continent africain, où la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies est mise à rude épreuve du fait de l'occupation continue et illégale de la Namibie par le régime minoritaire raciste de Pretoria et de la persistance de la politique criminelle d'*apartheid*.

179. Certes, les divers organes de l'ONU ont adopté une masse impressionnante de résolutions sur la situation en Namibie. L'Assemblée générale a régulièrement examiné cette question au cours de ces 37 dernières années à l'occasion de ses sessions ordinaires. Deux sessions extraordinaires — la cinquième et la neuvième — ainsi qu'une session extraordinaire d'urgence — la huitième — lui ont été consacrées. Le Conseil de sécurité lui-même s'y est exercé et a adopté au moins une vingtaine de résolutions, dont la résolution 435 (1978) qui fixe les bases d'un règlement pacifique, juste et équitable de ce problème. Dans le même temps, des missions d'enquête et de médiation ont été ordonnées. De multiples rencontres ont été organisées, soit sous les auspices mêmes des Nations Unies, soit à l'initiative de nombreuses autres bonnes volontés, en vue d'assurer la mise en œuvre des conditions prévues par cette résolution. Malgré cette somme d'efforts, nous n'avons guère progressé. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour reprendre une formule consacrée dans cette maison, demeurent toujours saisis de la question namibienne.

180. Il en est ainsi parce que, à l'attitude souple et constructive observée par la SWAPO dans les négociations entreprises pour la mise en œuvre de la résolution 435 (1978), le régime minoritaire raciste de Pretoria a opposé, sur le plan diplomatique, un entêtement sans nuance et une attitude dilatoire, tout en poursuivant sur le terrain une politique de répression féroce contre les nationalistes namubiens et des actes répétés d'agression contre les Etats de première ligne.

181. Les responsabilités de l'échec de nos efforts sont bien connues. Sont connues également toutes les alliances, voilées ou ouvertes, toutes les complicités et toutes les complaisances qui confortent l'Afrique du Sud dans son

attitude négative, l'autorisent à narguer et à défier de manière permanente l'Organisation des Nations Unies et lui apportent le soutien supplémentaire d'énergie nécessaire, chaque fois que les pressions internes mettent en péril l'existence des tenants de l'*apartheid*.

182. Dans ces conditions, comment ne pas partager la consternation de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue à Paris en avril 1983, devant le fait que le Conseil de sécurité a été mis jusque-là, à cause de l'opposition d'un membre permanent, dans l'incapacité de s'acquitter de ses responsabilités touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales? Il apparaît pourtant évident que, si elles sont effectivement et universellement appliquées, les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte sont le seul moyen dont on dispose pour amener l'Afrique du Sud à respecter les décisions de l'ONU.

183. Solidaire du peuple namibien, des populations opprimées de l'Afrique du Sud et des Etats de première ligne, le Niger déplore vivement les attermoissements qui caractérisent la recherche d'une solution au problème de cette région. Il refuse le lien qui est fait entre l'indépendance de la Namibie et des situations relevant de la souveraineté d'autres Etats. Il se prononce pour une indépendance authentique de la Namibie basée sur la résolution 435 (1978) et en appelle par conséquent à une action déterminée de la communauté internationale pour mettre fin à l'occupation de la Namibie et à la politique d'*apartheid*, l'une et l'autre étant unanimement condamnées par elle.

184. Plus près des frontières de mon pays, au Tchad précisément, qu'une guerre fratricide déchire depuis plus de 15 ans, une situation dangereuse s'est depuis peu développée, dont le Conseil de sécurité a eu d'ailleurs à connaître, sans grand succès. Voisin du Tchad, nous sommes, la douleur dans l'âme, les témoins des souffrances endurées par le peuple tchadien et de la lente déchéance de l'Etat tchadien du fait de ces longues années de guerre. Nous n'avons jamais cherché à tirer avantage de la situation chaotique que vit le Tchad. Et malgré les contre-coups, peu connus du monde extérieur, de cette situation à nos frontières, nous n'avons jamais voulu ajouter aux difficultés de ce pays. C'est ainsi que nous n'y avons jamais choisi une faction contre une autre. Nous avons toujours pensé que le Tchad appartient aux Tchadiens et que les problèmes du Tchad doivent être réglés par les Tchadiens eux-mêmes. Notre rôle a toujours consisté à alléger les souffrances de nos frères tchadiens et à les aider à se retrouver. C'est dans cet esprit que nous avons pris part à tous les efforts qui ont été menés pour restaurer la paix dans ce pays.

185. Aujourd'hui encore, notre position n'a pas varié. Nous considérons le Tchad comme un et indivisible et appelons par conséquent au respect de son unité et de son intégrité. De même, nous estimons que l'indépendance et la souveraineté du Tchad doivent être respectées; les immixtions étrangères dans ses affaires intérieures doivent donc prendre fin.

186. Il est du devoir de la communauté internationale, il est du devoir des pays africains, et en particulier ceux voisins du Tchad, d'aider au retour de la paix dans ce pays. Le Niger souhaite ardemment que les efforts de l'OUA sur cette voie soient fortement appuyés par tous.

187. Nul ne conteste aujourd'hui que la situation qui prévaut au Moyen-Orient constitue une menace sérieuse et constante à la paix et à la sécurité internationales. Le Liban, avec le siège de Beyrouth, puis le départ forcé des dirigeants palestiniens vers d'autres terres d'asile, suivi des massacres de Sabra et de Chatila et d'une



recrudescence de la violence, dont l'actualité nous apporte chaque jour les échos, est un exemple de la grande tragédie qui frappe depuis des décennies les pays et les peuples du Moyen-Orient. Au cœur de cette tragédie, il y a le sort du peuple palestinien, victime d'une des plus grandes injustices de notre époque.

188. Membre de l'Organisation de la Conférence islamique et de son Comité Al Qods, carrefour séculier d'échanges de toutes sortes entre l'Afrique et le monde arabe, le Niger se sent pleinement concerné par la situation qui affecte cette région du monde.

189. Les Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, l'OUA et tant d'autres instances internationales ont déployé de grands efforts pour trouver une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient et de la Palestine. La Conférence internationale sur la question de Palestine qui a eu lieu récemment à Genève nous donne un exemple du sérieux de ces efforts. Tous ces efforts se sont malheureusement heurtés à l'arrogance, à l'intransigeance et à la rage guerrière de l'Etat d'Israël qui poursuit l'occupation des territoires arabes et palestiniens et attaque sans cesse les Etats voisins au mépris des décisions pertinentes de l'Assemblée générale.

190. Je réaffirme, au nom du Niger, notre appui au vaillant peuple palestinien et à l'OLP qui est son représentant unique et légitime. Je réaffirme également notre appui aux pays et peuples arabes de la région dans leur lutte pour recouvrer les territoires illégalement occupés par Israël.

191. Nous continuons de penser qu'un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient et de la Palestine comporte nécessairement le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et de son droit à l'établissement d'un Etat indépendant et souverain sur le sol de sa patrie, en Palestine, sous la direction de l'OLP, et la participation pleine et entière par conséquent de l'OLP à tout processus de recherche de paix.

192. Il n'y a pas que le Tchad, il n'y a pas que l'Afrique australe et le Moyen-Orient où la paix du monde est en danger; le sort de celle-ci est également en jeu dans d'autres régions. C'est par exemple le cas dans le golfe Persique où la guerre continue d'opposer l'Iran et l'Iraq. Profondément affectés par la poursuite des affrontements entre ces deux pays auxquels tant de liens nous rattachent, nous appelons à la cessation des hostilités et au règlement pacifique du différend.

193. C'est bien le cas également en Afghanistan et au Kampuchea démocratique que nous souhaitons voir libres et débarrassés de l'occupation étrangère et dont l'indépendance, la souveraineté et le statut d'Etats non alignés doivent être donc respectés.

194. C'est malheureusement aussi le cas en Amérique centrale en proie à de graves remous et à une profonde instabilité qui ont depuis peu dégénéré en guerre ouverte. Nous souhaitons un règlement négocié des problèmes de cette région, tenant pleinement compte des aspirations des peuples concernés et respectant l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats de la région. Dans cette optique, nous appuyons et encourageons les efforts du Groupe de Contadora.

195. De même, nous encourageons une solution politique du problème de la division de la Corée. Seule en effet une solution négociée peut garantir un règlement juste et définitif de cette question et éviter ainsi de plonger le peuple coréen dans les tourmentes d'une guerre nouvelle.

196. Je n'ai pas le sentiment d'avoir épuisé la liste de tous les points chauds du monde. Peut-on jamais l'épuiser ? Il y a encore d'autres régions du monde où la paix est rompue, fragile ou menacée. Je voudrais simplement ajouter sur ce chapitre que nous, au Niger, nous voulons la paix pour tous les pays et pour tous les peuples de la Terre, car nous en connaissons les inestimables bienfaits.

197. C'est cette paix qui nous a permis, au lendemain de l'accession au pouvoir, en avril 1974, du Conseil militaire suprême, de lutter avec efficacité contre les effets négatifs immédiats de la terrible sécheresse qui s'est abattue sur le Niger en même temps que d'autres pays du Sahel. C'est elle qui a permis d'opérer les changements qualitatifs nécessaires au lancement d'un programme triennal, puis d'un plan quinquennal, conçus par le Conseil militaire suprême dans le cadre d'une politique audacieuse de redressement national. Nous pouvons aujourd'hui nous enorgueillir d'avoir mis les populations nigériennes à l'abri de la faim, d'avoir reconstitué notre cheptel qui a été décimé à 75 p. 100 par la sécheresse, d'avoir augmenté les surfaces cultivables grâce à une politique soutenue d'aménagements hydro-agricoles, d'avoir multiplié les points d'eau, favorisant ainsi un accroissement substantiel des productions vivrières, d'avoir amélioré et renforcé les infrastructures sanitaires et scolaires, d'avoir développé notre réseau routier et doté notre pays d'infrastructures modernes de télécommunications.

198. Le vaste programme de mobilisation nationale qui a été entrepris dans le cadre de la société de développement a pu aussi être mené à son terme avec succès. Après quatre ans d'un travail intense de sensibilisation, d'information et de réflexion, la Commission nationale de mise en place de la société de développement a élaboré un rapport inventoriant les problèmes auxquels notre pays est confronté et proposant les voies et moyens de leur trouver des solutions.

199. De pair avec cet effort de réflexion, nous avons mené un travail d'organisation en mettant en place dans les quartiers, dans les villages, dans les cantons et au niveau de chaque arrondissement et de chaque département, des cellules de développement où sont représentés les paysans, les jeunes, les scolaires et l'ensemble des couches socio-professionnelles de notre pays. Ce travail d'organisation s'est achevé le 3 août dernier avec l'installation solennelle du Conseil national de développement qui a reçu mandat d'élaborer une charte nationale reflétant les aspirations du peuple nigérien, telles qu'elles sont apparues au moment du gigantesque effort de réflexion qui a précédé la mise en place de toutes ces institutions. Cette charte servira de cadre d'action aux pouvoirs publics et de code de conduite à l'ensemble de la nation nigérienne.

200. Il y a quelques jours — une semaine précisément, et les dépêches d'agences de presse s'en sont fait l'écho — cette image d'un Niger paisible et laborieux a failli être troublée. Un groupe d'hommes armés, dont nous ne connaissons encore ni le mobile ni la dévotion, a tenté de prendre le pouvoir et de mettre fin à ce processus conçu par le peuple nigérien lui-même pour son mieux-être. La funeste entreprise n'a duré que l'espace de quelques heures pour connaître en échec cuisant grâce à la cohésion des forces armées nationales et à la vigilance de notre peuple. Le Conseil militaire suprême et le Gouvernement restent déterminés, quel qu'en soit le prix et malgré les écueils, malgré les entreprises de sape et de déstabilisation, à poursuivre cette expérience originale de vie en société, d'apprentissage de la démocratie et d'action concertée et solidaire engagée, dans l'unité et la cohésion,

par le peuple nigérien. Elle constitue pour nous un puissant espoir.

201. Je dirai pour conclure la même chose de l'Organisation des Nations Unies. Malgré ses insuffisances, malgré ses lacunes et ses déboires, l'Organisation des Nations Unies symbolise et cristallise les aspirations de l'humanité à la paix et au progrès économique et social. Elle peut être demain le centre où s'harmoniseront les efforts des nations vers ces fins communes. Il nous appartient de le vouloir et d'y contribuer. C'est ce que fait tous les jours, avec dévouement et conviction, le Secrétaire général. Au nom du Niger, je l'en félicite, tout comme je félicite Saint-Christophe-et-Nevis qui, par sa présence, vient renforcer notre foi dans la valeur de l'action que nous menons ici.

202. M. DIALLO (Haute-Volta): Je voudrais tout d'abord présenter nos chaleureuses félicitations à M. Illueca, vice-président du Panama, à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Son pays, le Panama, appartient à une partie du monde qui subit, avec mon continent, les coups et les contrecoups de politiques désastreuses conçues ailleurs. Une solidarité de fait nous unit donc et m'engage à souhaiter que le Panama, tout comme la Haute-Volta, œuvre à rétablir des relations internationales plus justes et plus conformes au profond désir de paix des peuples du monde.

203. Nos remerciements vont à M. Hollai, qui a si heureusement dirigé les travaux de notre trente-septième session.

204. Nous tenons également à féliciter le Secrétaire général, dont nous apprécions le dévouement aux idéaux de la Charte ainsi que les efforts qu'il déploie au service de l'Organisation. Son dernier rapport, une fois de plus, porte la marque d'un engagement lucide et constructif.

205. A Saint-Christophe-et-Nevis qui vient de se joindre à nous, nous souhaitons tout spécialement la bienvenue en ne doutant nullement que sa contribution à la cause de la justice et de la paix sera appréciable.

206. C'est dans un monde tourmenté que s'ouvre la présente session. Tourmenté, le monde l'a pourtant toujours été, sans avoir jamais autant réuni toutes les conditions de son instabilité et de sa perte. Nous n'en voulons pour preuve que la tragédie de l'avion sud-coréen qui illustre le caractère absurde, criminel et extrême de la rivalité entre les deux superpuissances.

207. Voilà 38 ans qu'ont été définis des principes et des objectifs conformes à la volonté des peuples de vivre dans la paix et dans la justice pour un développement harmonieux. A ce jour, l'examen de la situation internationale suscite des interrogations et laisse penser que la profession de foi des Nations Unies d'il y a 38 ans est devenu un rêve inaccessible. La volonté de domination des uns et des autres a reculé l'avènement de ce monde que devait marquer, ainsi que le prescrit la Charte, « notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

208. C'est cette foi qui a inspiré le changement intervenu en Haute-Volta le 4 août 1983. C'est parce que nous avons foi en l'homme, c'est parce que nous exigeons la dignité, le respect, c'est parce que, sous le poids de contradictions extérieures à notre nation, l'espérance, l'espoir étaient bien près d'être assassinés chez nous, que nous avons résolument emprunté la voie définie par le Conseil national de la révolution.

209. En tant qu'Etat souverain, profondément attaché aux idéaux du non-alignement, la Haute-Volta affirme

le droit de son peuple à déterminer librement et sans inféodation aucune sa propre voie vers le progrès. La Haute-Volta affirme son droit à choisir librement ses amis dans le monde sur la base de leur attitude concrète devant les aspirations profondes et légitimes de son peuple.

210. La révolution voltaïque n'est dirigée contre aucun pays, contre aucun Etat, contre aucun peuple. Elle signifie, au plan national, l'affirmation de notre identité, le rétablissement de notre dignité et, au plan international, la quête des autres peuples et la volonté sincère d'une véritable coopération pour un monde plus juste. Notre vision du monde résulte de ce qui précède et nous fait le devoir d'identifier et de dénoncer tout ce qui peut entraver la marche en avant de l'humanité vers son épanouissement.

211. Dans notre monde en proie à de multiples convulsions, la recherche constante de la paix demeure l'impératif majeur de l'Organisation car, sans la paix, aucun des objectifs que nous poursuivons ne pourra être atteint.

212. A cet égard, il nous faut constater que l'Afrique du Sud, cette année encore, a payé son tribut d'horreur et d'injustice, confortée dans ses torts grâce aux complicités des Etats occidentaux et des compagnies multinationales. La clique raciste de Pretoria ne cesse de perpétrer ses forfaits contre nos frères d'Afrique du Sud et de la région. En assassinant les patriotes de l'African National Congress, l'Afrique du Sud, une fois de plus, réaffirme de manière sanglante son refus d'écouter et de satisfaire les justes et légitimes revendications d'un peuple torturé, bafoué, humilié à cause de la couleur de sa peau, une couleur de peau à partir de laquelle a été instauré le système contemporain d'exploitation économique le plus ignoble: l'*apartheid*. Car, au-delà du racisme patent qu'il sublime, l'*apartheid* est le monstrueux produit de l'impérialisme et du capitalisme dans leur recherche sans frein et sans morale du gain et du profit. Sur cet autel-là, on a sacrifié les Noirs d'Afrique du Sud et tout ce qui s'en rapproche par la couleur.

213. Non contents de cette indignité, les racistes de Pretoria et leurs complices ajoutent la Namibie à leur sinistre tableau de chasse, la Namibie qui se bat sous la direction de son unique et légitime représentant: la SWAPO, la Namibie qui se bat pour son indépendance, sa liberté, sa dignité, la Namibie qui se bat pour apporter au monde sa contribution de justice et de paix, la Namibie que l'Organisation des Nations Unies, avec le concours actif, diligent et responsable des membres permanents du Conseil de sécurité, aurait dû, dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil mener à l'indépendance totale.

214. Le travail équivoque, l'absence de résultats du groupe de contact s'expliquent par le non-respect des termes de la résolution 435 (1978) ainsi que par l'esprit de maquignonnage qui anime certains de ses membres. En effet, il ne saurait être question de lier l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines de l'Angola. La présence de troupes cubaines en Angola est la décision souveraine d'un Etat souverain qui doit faire face aux menées de déstabilisation de l'Afrique du Sud sur son territoire et dans les pays voisins. Par contre, la présence de l'Afrique du Sud en Namibie est illégale et unanimement condamnée par la communauté internationale. Nous souhaiterions que les Etats qui persistent à établir un lien entre ces deux questions reconnaissent que l'Afrique du Sud ne cesse de violer les libertés élémentaires, les droits de l'homme, les principes du droit international et qu'eux-mêmes, pourtant, refusent de lui appliquer les sanctions prévues par la Charte.

215. La raison de cette iniquité est celle-ci : le système de l'*apartheid* est fondé sur une stratégie militaire, économique et politique dont la logique est de briser la lutte de nos frères d'Afrique du Sud, d'empêcher l'accès de la Namibie à une réelle indépendance, de semer troubles, terreur, désolation dans tous les Etats de première ligne afin de les empêcher d'apporter leur concours à la lutte de libération de nos frères d'Afrique du Sud et de Namibie. Cette politique est, dans les faits, cautionnée, consolidée et protégée par des Etats dont l'économie et les intérêts ne s'embarrassent pas, ou pas beaucoup, des principes et objectifs proclamés par la Charte. Et pourtant, certains de ces Etats, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, ont une responsabilité particulière envers la communauté internationale et à l'égard de ses règles. Cette réalité amère provient de la volonté d'un pays ou d'un groupe de pays de régenter le monde selon leurs intérêts, leurs seuls intérêts.

216. Le refus total de cet état de choses nous amène en Haute Volta à adopter, comme pierre angulaire de notre politique extérieure, la lutte anti-impérialiste. Notre anti-impérialisme est la volonté tenace de maîtriser notre destin en dépit de l'immense poids, de la taille gigantesque de cet ennemi tentaculaire, implacable, visible ou invisible : l'impérialisme. L'impérialisme est ce vice de l'homme qui veut tout pour lui et rien pour son prochain sinon l'aliéner ou l'anéantir. Nous ne voulons ni nous aliéner ni être anéantis. Nous voulons vivre libres, nous voulons vivre dignes, nous voulons la satisfaction de nos besoins et, par-dessus tout, nous voulons et revendiquons un monde juste, fraternel et pacifique. Pour cela, nous tendons la main à tous les peuples afin de lutter pour une humanité où l'alternative ne soit plus l'aliénation ou l'anéantissement, anéantissement qui guette un Tchad ensanglanté depuis plus d'une décennie. Des armes étrangères y tuent, et ce sont les Tchadiens qui meurent.

217. Pour sa part, le Conseil national de la révolution dénonce énergiquement le retour de la politique de la canonnière et l'internationalisation du conflit tchadien. Il stigmatise l'expédition coloniale organisée pour juguler les aspirations justes et légitimes du peuple tchadien. Cette guerre préoccupe le peuple voltaïque et son gouvernement, car elle revêt depuis près de trois mois une dimension très grave qui donne libre cours aux visées des forces d'agression impérialistes et néocolonialistes et des ennemis de nos peuples.

218. La Haute-Volta ne saurait tolérer ces ingérences militaires, impérialistes et hégémonistes dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Elle estime que tous les efforts doivent être déployés, sous l'égide de l'OUA, pour exiger le retrait inconditionnel des forces étrangères du Tchad, s'opposer à tous les ennemis impérialistes et néocolonialistes de l'Afrique qui préconisent ou favorisent les interventions étrangères au Tchad, aider le Tchad à retrouver son unité nationale, son intégrité territoriale, sa souveraineté internationale et s'employer à unir toutes les forces vives du Tchad pour la reconstruction nationale et le développement économique et social.

219. Le destin d'un peuple, ceci est notre ferme conviction, doit être déterminé uniquement par ce peuple. Dans cet ordre d'idées, nous souhaitons, conformément à la résolution adoptée en juin à la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [voir A/38/312], la mise en œuvre et la tenue rapide du référendum d'auto-détermination général et libre au Sahara occidental, afin que le peuple saharaoui puisse déterminer son sort et que la paix revienne dans la région.

220. Nous déplorons le manque de résultats concrets lié au refus du Maroc de consentir à des négociations directes avec le POLISARIO<sup>2</sup>. Le Maroc est donc responsable de l'échec de la réunion du Comité de mise en œuvre demandée par le dix-neuvième session de la Conférence, sur la base d'une résolution adoptée par consensus. Nous prenons acte de la déclaration solennelle faite devant l'Assemblée, le 27 septembre dernier, par Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc [8<sup>e</sup> séance]. La Haute Volta, quant à elle, invite instamment toutes les parties à faire en sorte que la résolution de la Conférence de l'OUA soit mise en œuvre dans les délais impartis.

221. En ce qui concerne le peuple frère comorien, nous lui exprimons notre solidarité agissante pour les efforts légitimes qu'il déploie en vue de préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des Comores par la réintégration de l'île de Mayotte. Nous en appelons à la France pour que, selon ses traditions constitutionnelles, elle considère les résultats globaux du référendum effectué le 22 décembre 1974 pour l'ensemble du territoire comorien.

222. La paix, la justice, au Proche et Moyen-Orient sont victimes de la volonté de puissance. Nous voyons un Liban émietté, éparpillé, dont l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité nationale sont constamment compromises. Israël, car c'est lui le mal, et cela est malheureux de la part d'un peuple qui a tant souffert, Israël, donc, par sa poursuite effrénée d'une politique de force et d'arbitraire, a créé instabilité et troubles dans la région. Israël, toujours, n'hésite pas au Liban, au nom du droit du plus fort, à aggraver les plaies héritées du passé et à accroître les tensions créées par l'occupation étrangère. Israël abandonne toute décence et refuse d'accepter l'évidence.

223. La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient. La question de Palestine est à l'origine du conflit arabo-israélien. Le peuple palestinien a été spolié et dépouillé de ses droits inaliénables. Son combat est juste et son représentant unique et légitime, l'OLP doit participer à toute solution en voie d'élaboration. Israël n'a pas le droit de s'exprimer au nom des Palestiniens et doit renoncer à sa politique d'agression et d'annexion des territoires arabes.

224. Il y a quelques semaines s'est tenue à Genève la Conférence internationale sur la question de Palestine, à laquelle la Haute-Volta a participé. Nous réaffirmons ici notre totale adhésion aux conclusions de cette conférence et nous nous associons au président Yasser Arafat pour demander la tenue d'une conférence internationale avec la participation effective de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, de l'OLP et de toutes les autres parties intéressées.

225. Nous avons déploré, depuis le début du conflit iraquo-iranien, l'immense gâchis humain et les torts causés au Mouvement des pays non alignés. Notre position demeure la même et nous condamnons une obstination qui affaiblit les rangs de notre mouvement quand nous sollicitent des tâches plus nobles, plus urgentes et plus constructives. Nous renouvelons l'appel du Mouvement et espérons être entendus.

226. Pour ce qui est de l'Afghanistan et du Kampuchea, fidèles à nos engagements et à nos convictions, nous demandons le retrait de toutes les troupes étrangères ainsi qu'une solution conforme au droit des peuples à l'auto-détermination et à l'indépendance.

227. Nous soutenons la réunification pacifique de la Corée sans aucune ingérence étrangère.

228. En Amérique latine, la Haute-Volta soutient les efforts déployés par le Mexique, le Venezuela, le Panama

et la Colombie dans le cadre du Groupe de Contadora. La Haute-Volta est d'avis que toute initiative dans la zone devrait contribuer à une solution juste et pacifique et non pas à attiser les feux de la violence et de la guerre. Les bruits de bottes dans la région ne parviendront jamais à infléchir la volonté et la détermination des peuples de se libérer de ces tristes réalités qui nous oppriment et tentent vainement de paralyser les efforts de nos peuples sur la voie de leur salut.

229. Parlant de salut, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer l'effroi que nous ressentons devant la course effrénée aux armements. Est-il besoin de rappeler les sommes astronomiques que l'homme, dans sa folie destructrice, engloutit chaque année dans la construction d'arsenaux et d'engins de mort toujours un peu plus sophistiqués, toujours plus mortels et capables en un jour d'arrêter la marche de l'humanité et de nous anéantir tous, pendant que des milliers d'enfants de par le monde souffrent et meurent de malnutrition, et que des millions d'êtres humains souffrent de la faim et de l'analphabétisme et végètent dans le dénuement le plus total. C'est une honte pour l'humanité que de manquer à ce point de raison et de sensibilité.

230. Il faut déplorer qu'au moment précis où nous évoquons les risques de cataclysme nucléaire, les Etats-Unis d'Amérique aient accordé à l'Afrique du Sud raciste un crédit de 50 millions de dollars aux fins de consolider le potentiel nucléaire du régime d'*apartheid*, accroissant ainsi les menaces à la paix et à la sécurité dans la région.

231. L'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement montre à quel point la communauté internationale sacrifie désormais à des rites sans valeur ni signification. Comme si les conséquences désastreuses de la crise économique actuelle ne suffisaient pas pour réveiller les consciences, cette session, tenue à Belgrade, aura illustré une fois de plus l'égoïsme des pays industrialisés et leur détermination de ne rien entreprendre qui puisse favoriser durablement et véritablement de meilleurs rapports entre le Nord et le Sud.

232. Obsédés qu'ils sont par les préoccupations à court terme, les pays industrialisés pratiquent une politique de rétention et de réticence qui menace notre avenir commun. L'état du dialogue Nord-Sud était déjà une indication éloquente de l'état d'esprit des pays industrialisés. Nos pays, depuis maintenant une demi-décennie, épuisent leurs ressources et grèvent leurs budgets pour organiser de coûteuses conférences ou pour s'y rendre. Malgré notre bonne foi et notre disponibilité, chacun des responsables que nous sommes en est à se demander ce qui a changé après s'y être rendu.

233. Nous devons reconnaître que les pays en développement, souvent, sont à l'origine de telles rencontres. L'expérience, cependant, nous enseigne et nous fait penser que la tenue et la répétition trop fréquente de ce genre d'assises pourraient constituer à la longue une complicité de fait avec les pays industrialisés qui se contentent de mesures ponctuelles sans jamais se résoudre à répondre correctement à la question fondamentale posée depuis 1973 à Alger lors de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à savoir la promotion du nouvel ordre économique.

234. En effet, la promotion d'un nouvel ordre économique international est une nécessité impérative et urgente. Les institutions et les politiques financières, commerciales et monétaires d'après 1945 nous ont conduit à l'impasse actuelle, parce que même les règles du jeu n'ont pas été respectées et parce que ces règles se

fondaient plus ou moins subtilement sur des économies dominées ou à dominer.

235. La hausse continue du dollar perturbe les échanges et pénalise de manière permanente et grave les économies des pays en voie de développement. C'est ainsi que le poids de la dette extérieure de ces pays va croissant. C'est ainsi que les importations des biens d'équipement accentuent le déficit de leur balance commerciale, tandis que, parallèlement, leurs exportations se heurtent aux mesures protectionnistes des pays développés. C'est ainsi que force est de constater que certains des pays les plus endettés sont aussi parmi les plus grands producteurs de pétrole, démontrant, si besoin est, que les raisons profondes de la crise actuelle sont plus d'ordre structurel que conjoncturel.

236. Quelles que soient les courbes et les projections, une seule réalité s'impose : les pays du Sud stagnent ou, pis encore, régressent. Le tableau est d'autant plus inquiétant que de sombres perspectives se profilent à l'horizon pour l'an 2000 dans le domaine de l'agriculture, base de l'activité économique de la plupart des pays en voie de développement. Atteindre l'autosuffisance alimentaire demeure aléatoire, tant pour des raisons d'ordre climatique que pour des raisons structurelles.

237. A Belgrade, les pays industrialisés n'ont voulu prendre aucun engagement ferme quant aux questions relatives à l'aide, à l'allègement de la dette, à l'augmentation des liquidités du FMI et de l'Association internationale de développement. A l'évidence, nos économies sont à la dérive parce que la crise mondiale nous est imposée sans que nous n'y ayons aucune part de responsabilité. L'inflation, la crise du système monétaire et financier international sont des maux créés ailleurs mais que nous subissons malgré nous.

238. A l'inégalité des rapports Nord-Sud, s'ajoute l'effritement de la solidarité internationale. Par exemple, pour enrayer l'instabilité des recettes d'exportation, un Fonds commun pour les produits de base a été créé dans le cadre de la CNUCED. La délégation voltaïque constate avec amertume que certains pays industrialisés, qui auraient pu jouer un rôle appréciable dans la mise en œuvre de cet accord, se refusent à le signer ou à le ratifier. De plus, certains pays souhaitent privilégier les flux des capitaux privés aux conditions du marché. L'endettement énorme des pays en développement démontre la vanité d'une politique de tarissement progressif des sources d'aide publique ou d'aide multilatérale au bénéfice du recours aux sources de capital privé. Les déficits budgétaires, le déséquilibre chronique des balances de paiements, les recours fréquents aux emprunts sont les éléments d'escorte d'une telle politique qui, si elle profite à un côté, étend totalement l'autre. Les effets conjugués de ces phénomènes expliquent le fossé de plus en plus profond qui sépare pays développés et pays en développement. Il est temps de mettre fin à cet état de choses qui ne peut que conduire l'humanité à sa perte.

239. En adoptant un plan d'action pour un développement endogène et auto-entretenu du continent, l'OUA entend mettre fin à cet engrenage. Au niveau plus large du Groupe des 77, le souci s'est dégagé de conjuguer les efforts en vue d'une coopération véritable dans le cadre d'un développement intégré. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi, a formulé des propositions, à notre avis réalistes, en vue de la relance des négociations globales et du dialogue Nord-Sud. Ces trois perspectives nous semblent de nature à laisser poindre une lueur d'espoir.

240. Les réalités que nous venons d'évoquer se traquent pour nos peuples par la persistance de la faim,

de la soif, de la malnutrition, de la misère, de l'ignorance, de la maladie. La délégation voltaïque est venue à cette session de l'Assemblée générale apporter sa contribution au dur combat que tous nous devons livrer contre ces fléaux, pour que, de concert avec les autres nations, nous œuvrions au salut et au bonheur de nos peuples respectifs.

241. Toutefois, si la volonté de coopération demeure pour nous une nécessité, cette volonté ne saurait s'aliéner dans l'acceptation docile de rapports d'où sont exclues nos préoccupations et nos priorités.

242. Le tableau est sombre, mais l'énormité de la tâche ne nous décourage pas; bien au contraire, elle réveille et conforte notre détermination de toujours nous battre pour un monde meilleur où la justice et la solidarité auront leur place. La paix et la sécurité internationales sont à ce prix. Unis et déterminés, nous vaincrons.

243. M. dos SANTOS (Mozambique) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole, au nom du peuple et du Gouvernement de la République populaire du Mozambique, devant l'Assemblée placée sous la présidence de M. Illueca. Sous sa direction, j'en suis certain, la trente-huitième session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès. A son prédécesseur, M. Imre Hollai, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés pendant sa présidence au cours d'une période caractérisée par l'hystérie et les tensions de la guerre froide.

244. De même, je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général des efforts infatigables qu'il déploie dans la recherche d'un climat de compréhension mutuelle entre les peuples et les pays. Son attachement aux nobles idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies nous assure d'un meilleur avenir pour l'Organisation, qui vient d'accueillir un nouveau Membre. Permettez-moi d'ajouter ma voix à celles des précédents orateurs en souhaitant la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis. J'espère sincèrement que, dans un proche avenir, d'autres territoires tels que la Namibie et la Nouvelle-Calédonie accéderont à l'indépendance et prendront la place qui leur revient dans le concert des nations.

245. La situation internationale est caractérisée par une agressivité croissante de l'impérialisme qui, en maintes régions de notre planète, conduit à une multitude de conflits locaux, à la course aux armements et à l'élargissement du fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement.

246. Je prends la parole devant l'Assemblée cinq mois après la réunion du quatrième Congrès du parti FRELIMO<sup>9</sup> qui a procédé à une étude approfondie de la situation internationale et, avec une grande préoccupation, a conclu ainsi :

« Les milieux impérialistes ont réintroduit sur la scène internationale le climat de guerre froide, et tout en favorisant en même temps la course aux armements à une échelle sans précédent, ils multiplient les zones et les secteurs de tension et de conflit, ont recours à l'intervention et à l'agression militaire ouverte et usent de moyens de pression et de chantage économique. »

Dans son analyse, l'organisme le plus élevé de notre parti a constaté que la situation qui prévaut dans le monde est le fruit des actions des forces impérialistes qui, de manière obstinée, s'efforcent de renforcer leurs capacités militaires au nom de leur sécurité et en fonction de la nécessité d'assurer et de préserver les routes vitales conduisant aux ressources minérales stratégiques. En conséquence, nous assistons aujourd'hui partout dans le monde à un accroissement des tensions qui menace

sérieusement la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

247. C'est compte tenu de cette situation et conformément aux principes fondamentaux qui constituent l'essence même de la société que nous édifions que notre parti, en traitant de la politique étrangère, a réaffirmé notre détermination de poursuivre la lutte pour la démocratie, l'égalité et la paix, lutte qui a commencé avec le déclenchement de la guerre de notre peuple pour la libération nationale.

248. La paix est un principe fondamental. Par paix, nous entendons la jouissance pleine et entière de la liberté par tous les peuples, l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, le droit au développement et au progrès, le refus catégorique de l'humiliation, de la domination et de l'exploitation, le respect de la personnalité et de la dignité humaines. La paix est un fondement essentiel du développement et du progrès, du bien-être et du bonheur des peuples, ainsi que de la promotion d'une saine coopération sur la base de l'intérêt mutuel.

249. L'établissement d'un climat de paix exige de toute nécessité le désarmement, le relâchement de la tension dans les relations internationales et la coexistence pacifique. La paix ne saurait aller de pair avec le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, l'*apartheid* et le sionisme. En bref, la paix est incompatible avec toutes les formes d'oppression et d'exploitation. Partout où ces fléaux se présenteront, les peuples lutteront pour leur liberté et leur indépendance, quels que soient les sacrifices qu'ils auront à consentir. Les peuples n'accepteront jamais l'exploitation, l'occupation et l'assujettissement. Partout, les peuples aspirent profondément à la liberté et à la paix.

250. En Afrique australe, la paix et la sécurité sont, plus que jamais auparavant, gravement menacées par l'impérialisme qui poursuit ses intérêts égoïstes grâce au régime nazi et fasciste de l'*apartheid* en Afrique du Sud. L'indépendance du Mozambique, de l'Angola et du Zimbabwe, qui étaient autrefois dominés, comme en Afrique du Sud, par des minorités blanches, a entraîné un plus grand isolement du régime sud-africain du fait des efforts qu'il déploie pour préserver le système rétrograde et inhumain de l'*apartheid*.

251. Il vaut la peine de rappeler que le Conseil de sécurité, aux termes de sa résolution 134 (1960), a estimé que le régime raciste d'Afrique du Sud constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Trois ans après, le Conseil a adopté la résolution 181 (1963). Aux termes du paragraphe 1 de cette résolution, le Conseil

« Réprouve énergiquement la politique de l'Afrique du Sud qui perpétue la discrimination raciale, politique incompatible avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et contraire aux obligations de ce pays en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. »

252. Ces deux résolutions ont été adoptées sans un seul vote négatif. Deux membres seulement se sont abstenus, à savoir la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Cela, je le répète, est intervenu en 1960 et en 1963, bien avant l'accession du Mozambique, de l'Angola et du Zimbabwe à l'indépendance. La clairvoyance dont a su faire preuve la communauté internationale, par le truchement du Conseil de sécurité, a de quoi nous reconforter.

253. Aujourd'hui, cependant, certains d'entre nous voudraient considérer le régime nazi et fasciste de l'*apartheid* comme un allié. Un allié contre qui? Contre les peuples du Mozambique, de l'Angola, du Zimbabwe, de la Zambie et du Botswana, qui luttent pour leur liberté

et leur dignité, pour leurs droits fondamentaux qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies ? Contre le Lesotho et les Seychelles, qui sont constamment agressés par les forces sud-africaines ? Contre le peuple de Namibie, qui lutte depuis plus de trois décennies contre l'occupation illégale de son pays par le régime de Pretoria, en violation flagrante des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés demandant l'indépendance de la Namibie ? Ou bien est-ce contre le groupe de pays indépendants et souverains en Afrique australe dont le seul crime est d'oser montrer, sur le seuil même du dernier bastion du racisme en Afrique, des exemples de sociétés sans discrimination raciale, où les Noirs et les Blancs sont tout simplement des hommes et des femmes libres, des citoyens de pays libres et souverains ?

254. Les forces armées régulières sud-africaines occupent les régions méridionales du territoire de la République populaire d'Angola; des bombardiers sud-africains attaquent la capitale de la République populaire du Mozambique; les avions et les navires sud-africains mènent des opérations militaires et fournissent des bandits armés qui mutilent et assassinent nos civils sans défense et détruisent nos infrastructures économiques et sociales. Des bandes armées au service de Pretoria font des incursions dans le Royaume du Lesotho et au Botswana. Le régime d'*apartheid* perpète des actes de déstabilisation contre le Royaume du Swaziland, contre la Zambie et contre le Zimbabwe.

255. Qui menace qui ? Qui devrait voir sa sécurité garantie ? Le régime d'*apartheid*, qui est l'agresseur, le belliciste et l'expansionniste ou bien les pays souverains agressés par la puissante machine militaire qui est encouragée et renforcée par des investissements financiers, économiques et militaires toujours plus importants ?

256. Selon certaines sources, les investissements étrangers en Afrique du Sud se montaient au total, à la fin de 1982, à plus de 32 milliards de dollars des Etats-Unis, c'est-à-dire trois fois plus qu'il y a quelques années seulement. Est-ce ainsi que l'on envisage d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle se comporte conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies ? Récemment, l'Afrique et la communauté internationale ont été profondément choquées d'apprendre que le régime d'*apartheid* s'était vu accorder 50 millions de dollars des Etats-Unis pour son développement nucléaire.

257. Plus l'Afrique du Sud se livre à des actes d'agression, de déstabilisation et d'occupation à l'encontre des Etats souverains Membres de l'Organisation et plus on lui offre des investissements, un appui technique et des marchés. Plus on investit dans le régime sud-africain, et plus celui-ci a besoin d'armes pour assurer sa survie et plus on lui offre des armes et une assistance militaire pour qu'il continue à commettre des agressions et à perpétrer le génocide, non seulement contre la population noire d'Afrique du Sud, mais également contre d'autres peuples de la région. Est-ce là le but de l'« engagement constructif » qui a été proposé aux Etats de l'Afrique australe ?

258. La République populaire du Mozambique et les autres Etats de première ligne, conscients de leur responsabilité internationale, se sont efforcés de préserver la paix dans notre région. Nous n'avons épargné aucun effort afin d'éviter en Afrique australe un conflit qui revêtirait des proportions incontrôlables.

259. Lors de la guerre d'indépendance au Zimbabwe, les Etats de première ligne ont marqué leur préoccupation en présence de l'escalade des tensions dans notre

région. Nonobstant les agressions militaires et les actes de destruction perpétrés par le régime de Smith, nous avons offert nos bons offices pour accélérer le processus d'indépendance du Zimbabwe. Dans le même esprit, les Etats de première ligne ont accepté de participer à l'entreprise diplomatique qui a abouti à la formulation du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, que le Conseil de sécurité a endorsed dans sa résolution 435 (1978). Au cours de tout ce processus, la SWAPO et les Etats de première ligne ont fait des concessions au nom de la paix et afin d'accélérer le processus de l'indépendance de la Namibie. Nous fiant à la bonne foi de ce qu'on a appelé le groupe de contact, nous avons accepté d'examiner toutes les questions concernant la Namibie, nonobstant les machinations de certains de ses membres.

260. Nous acceptons un dialogue qui amènera la paix dans notre région, la paix ne pouvant y être instaurée qu'avec l'accession de la Namibie à une indépendance authentique, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et l'élimination de l'*apartheid* et de la discrimination raciale. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale doit condamner sans ambages tout lien, tout parallélisme, quel qu'il soit, que l'on établit entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines internationalistes de l'Angola.

261. Qui doit se retirer de la République populaire Angola ? Ceux qui, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, appuient un peuple, un gouvernement légitime reconnu par la communauté internationale pour la défense de sa souveraineté, ou bien l'agresseur, qui occupe une partie du territoire angolais et commet une agression caractérisée, telle qu'elle est définie dans la résolution 3314 (XXIX) ?

262. Partout dans le monde, les peuples ont applaudi l'action entreprise par les troupes nord-américaines lorsqu'elles ont traversé l'Atlantique pour affronter les hordes nazies qui semaient alors la mort et la destruction en Europe. Pourquoi nous demande-t-on maintenant de laisser les hommes, les femmes et les enfants d'Angola se faire massacrer par le régime d'*apartheid*, le nazisme de notre époque ?

263. Nous dénonçons la destruction de Cangamba, ville angolaise située à 500 km de la frontière avec la Namibie, et nous exigeons que l'Afrique du Sud soit contrainte de payer pour tous les dommages causés à la République populaire d'Angola. Nous condamnons sans réserve et de la manière la plus vigoureuse l'occupation sud-africaine d'une partie du territoire angolais et nous exigeons le retrait immédiat et sans condition des troupes de Pretoria.

264. C'est avec une grave préoccupation que nous notons qu'au-delà de notre région la paix et la sécurité d'autres parties de l'Afrique sont menacées. Nous assistons, sur notre continent, à l'intervention de troupes étrangères dans les affaires intérieures de pays, même quand l'Afrique est capable de régler les problèmes auxquels elle est confrontée.

265. Au Sahara occidental, nous craignons qu'une fois de plus les espoirs de paix soient réduits à néant. Le refus du Royaume du Maroc d'entamer des négociations avec le Front POLISARIO<sup>2</sup>, conformément à la résolution AHG/Res. 104 (XIX) récemment adoptée à la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [voir A/38/312], signifie qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu et donc pas de référendum comme l'avaient demandé l'OUA et l'Organisation des Nations Unies. Au nom de la paix au Maghreb et pour que puisse être renforcée l'unité de notre continent, nous exhortons le Royaume

du Maroc de respecter tant l'esprit que la lettre de ladite résolution. S'il est vrai que les vents ne sont pas toujours favorables au navire, ceux de la liberté, eux, sont toujours favorables à la liberté des peuples.

266. Au Timor oriental, nous avons espéré que le cessez-le-feu convenu entre le FRETILIN<sup>10</sup> et le Gouvernement indonésien signifiait que l'Indonésie — membre fondateur du Mouvement des pays non alignés — avait enfin entendu l'appel à la liberté du peuple maubère qui lutte opiniâtrement contre l'occupation indonésienne. Mais cet espoir n'a pas duré. D'après les rapports les plus récents, le gouvernement de Djakarta a lancé 20 000 hommes de troupe supplémentaires contre le peuple du Timor oriental.

267. Pour empêcher que le monde n'apprenne les massacres perpétrés par les forces indonésiennes, le Gouvernement indonésien s'est opposé à ce que le Comité international de la Croix-Rouge poursuive ses activités. L'Indonésie veut dresser un mur de silence afin d'étouffer l'inspiration de liberté du peuple maubère. Mais rien, absolument rien ne peut freiner un peuple qui lutte pour sa liberté. L'Indonésie réussira peut-être à massacrer le peuple du Timor oriental, mais jamais elle ne le dominera.

268. J'espère sincèrement que le report de la question du Timor oriental à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale créera le climat propice au cessez-le-feu et à la reprise du dialogue en même temps que cela permettra au Secrétaire général de s'acquitter avec succès du mandat qui lui a été confié aux termes de la résolution 37/30.

269. Nous sommes certains que le peuple du Timor oriental recouvrera sa liberté et que, sous la direction du FRETILIN — son seul représentant légitime — une nation libre et souveraine verra le jour sur la terre du peuple maubère.

270. Nous ne devrions jamais accepter la fragmentation de l'Etat libanais. Il y a un an, la communauté internationale apprenait avec stupeur l'agression massive d'Israël et les massacres perpétrés dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila. Le peuple libanais, qui ne s'attendait pas à entendre aussi rapidement le bruit des armes à feu, est une fois encore confronté à de nouveaux navires et à de nouveaux avions qui bombardent le sol libanais. Le Liban est ainsi devenu un camp d'instruction pour les armements les plus perfectionnés.

271. Combien devra-t-il encore y avoir de guerres au Moyen-Orient avant que les nations reconnaissent finalement que le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP — son seul représentant légitime — a le droit à un Etat libre et souverain ?

272. Toute tentative de préserver le sionisme revient à aller à l'encontre des intérêts fondamentaux des Juifs et des Arabes. Cela ne fera que perpétuer l'état de guerre au Moyen-Orient.

273. La proposition formulée par la République démocratique populaire de Corée pour la réunification pacifique de la nation coréenne constitue la base d'un règlement du problème. Aussi, j'invite instamment les intéressés à s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle à ce processus.

274. Chypre est un autre pays qui aspire à la paix et à sa réunification. Je demande au Secrétaire général de redoubler d'efforts et à tous les intéressés de coopérer avec lui.

275. La République populaire du Mozambique se félicite des efforts déployés par le Groupe de Contadora afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'Amérique centrale. Le Mozambique

condamne de la manière la plus énergique les actes de déstabilisation perpétrés par l'impérialisme dans la région et il lance un appel à tous les intéressés pour qu'ils prennent des mesures pratiques et efficaces afin de faire en sorte que les différends qui affectent la région soient réglés par des moyens pacifiques.

276. Les propositions du Groupe de Contadora, le plan en six points présenté par le Nicaragua et la réaction positive du Front Farabundo Marti de libération nationale et du Front démocratique révolutionnaire en ce qui concerne la situation en El Salvador offrent une sérieuse chance de négocier une solution durable aux graves problèmes auxquels les peuples d'Amérique centrale sont confrontés.

277. La paix en Amérique centrale signifie que l'on mette fin aux manœuvres militaires et à l'agression contre le Nicaragua, que l'on rende Guantánamo au peuple cubain et qu'on n'accorde plus d'aide aux régimes dictatoriaux et impopulaires.

278. Au cours du débat général, il a été bien précisé que la lutte pour la paix et la prévention du danger d'un affrontement nucléaire constituent une question prioritaire pour toute l'humanité car ce qui est en jeu c'est la survie même de l'homme. Le développement économique et social dépend de la paix entre les nations. Les espoirs d'avenir prospère et brillant pour tous les peuples sont également tributaires de la paix. La lutte pour la paix signifie que tous prennent un engagement sérieux et positif — et en particulier les puissances nucléaires — de rechercher le désarmement général et complet, de cesser la course aux armements, de geler toutes les armes nucléaires, d'en réduire le nombre et de les détruire.

279. Transformer l'océan Indien en une zone de paix libre d'armes nucléaires, démanteler toutes les bases militaires impérialistes installées dans la région et appliquer sans tarder la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] sont autant d'éléments de la lutte pour réaliser le désarmement. Nous regrettons vivement que le Comité spécial de l'océan Indien n'ait pas réussi, une fois de plus, à s'acquitter de son mandat du fait de la position de certains pays occidentaux qui persistent à faire obstacle à la convocation de la Conférence sur l'océan Indien. Cela, bien sûr, est loin de servir les intérêts des pays de la région de l'océan Indien. Nous réaffirmons notre appui à la tenue d'une conférence sur l'océan Indien et à l'adoption de mesures concrètes menant à l'application de la Déclaration.

280. Le succès de la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Madrid, nous montre que, avec de la bonne volonté, il est toujours possible de surmonter les divergences dans l'intérêt de la paix et de la coopération entre les nations. Nous espérons qu'il en ira de même en ce qui concerne les négociations de Genève ainsi que dans toutes les autres négociations, qu'elles concernent la politique, l'économie ou la sécurité.

281. La lutte pour le désarmement est une lutte pour la paix et le développement. Sans désarmement, il n'y aura pas de paix et, sans la paix, il n'y aura pas de développement. L'échec de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous préoccupe, car cela a abouti à l'intensification de la course aux armements et, en conséquence, à l'augmentation des budgets militaires. Par contre, l'aide économique aux pays en développement a baissé de manière spectaculaire. Il ne pourra y avoir de paix et de sécurité durable sur notre planète tant qu'on dépensera chaque année 800 milliards de dollars pour les armements, au préjudice des programmes de développement.

282. La communauté internationale a déployé beaucoup d'efforts en vue de trouver le mécanisme permettant de remédier aux graves problèmes qui affectent l'humanité aujourd'hui. Néanmoins, ces efforts ont été bloqués par l'attitude de certains pays développés d'économie de marché qui, systématiquement, ont refusé de négocier sérieusement et préféré des solutions restrictives et protectionnistes. Ce qui s'est passé à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg en mai, en est un exemple.

283. Ce n'est pas en exportant l'inflation et en exerçant des pressions sur les pays en développement que les problèmes des pays industrialisés seront réglés. Dans un monde où l'espérance de vie en Afrique, en Amérique latine et en Asie est de 30 ans inférieure à celle des pays industrialisés et où le revenu par habitant est de 240 dollars alors qu'il est de plus de 1 300 dollars dans les pays développés, il est urgent d'apporter de profondes modifications aux structures économiques internationales actuelles dans les domaines du commerce, des finances, de l'énergie et autres. La République populaire du Mozambique réaffirme son appui aux efforts visant à entamer des négociations globales le plus tôt possible.

284. Il n'est pas possible de sortir du chaos économique comme en atteste l'échec récent de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à un moment où un groupe de pays persistent à être les maîtres absolus, les dictateurs d'un jeu qui touche les vies de plus de deux milliards d'êtres humains. En conséquence, nous, les pays dominés, nous, les exploités, nous, les pays dont le rôle n'est que d'être les fournisseurs de matières premières et les producteurs de richesses pour les pays développés, devons solennellement et sérieusement faire un effort altruiste et coordonné pour parvenir à une autonomie collective. Nous ne connaissons jamais le développement si nous suivons le modèle du développement de l'Ouest. Leur monde est un monde de concurrence, de protectionnisme et d'exploitation impitoyable de nos richesses. Notre monde doit être un monde d'assistance mutuelle et de coopération qui soit sain et avantageux pour tout le monde.

285. Il importe que le système actuel de relations économiques soit aboli et que de nouveaux mécanismes soient créés pour permettre l'autonomie collective, qui sera un élément important de la coopération internationale et d'une véritable coopération entre les Etats, fondée sur la volonté commune d'éliminer la faim, la maladie, l'analphabétisme et la misère. Les pays d'Afrique australe, conscients de la nécessité de coordonner sans visées égoïstes leurs efforts et leurs ressources, ont appliqué les programmes définis par la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

286. Nous saluons les pays et les institutions internationales qui ont contribué aux plans de développement définis par nos institutions régionales à un moment où notre région, en plus de subir les effets structurels des relations économiques actuelles, est affectée par une longue sécheresse, la pire depuis 50 ans. Au Mozambique seul, cela a affecté un tiers de notre population et a causé des dégâts à la production agricole et la mort de dizaines de milliers de têtes de bétail du fait de l'absence de pâturages et d'eau. Nous lançons un appel aux Nations Unies et à la communauté internationale en général pour que soit accrue l'aide alimentaire à notre peuple.

287. Par souci de brièveté, je n'ai abordé que quelques questions. La position du Mozambique en ce qui concerne de nombreuses autres questions, notamment celles de l'Afghanistan et du Kampuchea, est bien connue et demeure sans changement.

288. Le Mozambique, du fait qu'il croit au système des Nations Unies, a toujours eu recours à l'Organisation et continuera à le faire dans la quête de solutions des problèmes politiques, économiques, sociaux et de sécurité qui affectent l'humanité. Nous venons toujours devant cette instance animés du désir de respecter et d'exiger l'application efficace des principes et des buts consacrés par la Charte de San Francisco.

289. En présence des problèmes touchant la paix et la sécurité internationales et la coopération, nous croyons que les Nations Unies ne peuvent être une instance où les pays développés puissants se borneront à prendre note de la situation mondiale critique et où les faibles pays en développement ne feront que réciter leur litanie de douleurs, de misères et de souffrances. C'est pourquoi nous partageons les préoccupations du Secrétaire général et considérons qu'il est urgent que les Nations Unies deviennent un instrument efficace qui garantisse la paix et la sécurité internationales et le développement harmonieux de tous les peuples du monde. Par conséquent, faisons que ces idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies deviennent la réalité de notre époque.

290. La lutte continue.

291. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je vais maintenant donner la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique qui a demandé à exercer son droit de réponse.

292. M. DOMBALIS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Je ne m'abaisserai pas à répondre en détail à la diatribe éculée prononcée contre les Etats-Unis par le représentant du Viet Nam au cours de cette session. Les observations du Viet Nam montrent sa servilité à l'égard des menées agressives de l'Union soviétique et son désir ardent de faciliter l'expansion de la force militaire soviétique. Le Viet Nam se plaint de la réaction américaine à l'ingérence soviétique et cubaine en Amérique centrale tout en ayant recours à l'aide soviétique pour occuper le Kampuchea, où le Viet Nam entretient environ 180 000 hommes destinés à appuyer le gouvernement fantoche en place à Phnom Penh. L'agression du Viet Nam au Kampuchea, condamnée par la majorité des pays du monde, est une question qui sera examinée plus tard à la présente session, comme cela a été le cas au cours de ces dernières années. Le Viet Nam se dit inquiet de l'escalade de la course aux armements tout en coopérant avec les Soviétiques à l'utilisation d'armes à toxines contre des villageois au Laos et au Kampuchea et en entretenant l'une des armées permanentes les plus importantes du monde en dépit de conditions économiques déplorables sur le plan intérieur. Le Viet Nam se dit inquiet de la justice sociale dans le monde alors même que des violations massives des droits de l'homme au Viet Nam ont forcé des centaines de milliers de Vietnamiens à fuir, dont bon nombre cherchent refuge et liberté aux Etats-Unis justement. Le Viet Nam se plaint de ce que des Etats cherchent prétendument à maintenir un ancien ordre international, mais le Viet Nam appartient lui-même à l'ordre soviétique, régime qui pratique l'autoritarisme à l'intérieur et une politique belligérante à l'extérieur et qui cherche à imposer un système économique et social rigide au reste du monde.

293. Je note également au passage les observations du représentant de la Mongolie. La paternité de ces observations est manifeste étant donné qu'il a abondamment mentionné l'Union soviétique. Je voudrais simplement faire remarquer que les Etats-Unis ne sont pas engagés dans une croisade contre le socialisme ou contre un système économique et social quelconque. De nombreux



pays — dont des pays socialistes — partagent notre préoccupation quant à la menace que fait peser sur la stabilité internationale l'accumulation massive d'armes soviétiques. Nous avons toujours été disposés à traiter avec des États qui ont des systèmes économiques et sociaux différents du nôtre, à condition que ces États ne cherchent pas à imposer leur système aux autres.

*La séance est levée à 19 h 25.*

---

NOTES

1. *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*

2. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

3. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.

4. *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.2), document A/CONF.62/122.

5. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.

6. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

7. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

8. Approuvé par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981.

9. Frente de Libertação de Moçambique.

10. Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.